

PROCÈS- VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL

du lundi 23 mars 2026, à 19h30

Salle Fleurisia, Fleurier



PRÉSIDENCE M. Adrien Pagnier

Le président ouvre la séance à 19h30. Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie chacun pour sa participation. Il souhaite également la bienvenue au public et à la presse. Il salue particulièrement M. Denis Cherbuin (PLR), qui a remplacé M^{me} Laure Pitteloud, ainsi que M. Nicolas Béranek (PS) en remplacement de M. Burim Ahmetaj.

1 APPEL

Le président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 41 membres

Majorité absolue : 21 voix

Majorité qualifiée : 28 voix

- **Pour le PLR** Stéphane Bobillier ; Floriane Burri (*suppléante*) ; Sébastien Burri ; Denis Cherbuin ; Mike Cortese ; Florian Dreyer ; Olivier Fahrni (*suppléant*) ; Suzanne Gfeller ; Nicolas Joye ; Denis Monnet ; Adrien Pagnier ; Blaise Porret (*suppléant*) ; Pierre-Alain Rohrer ; Caryl Tüller et Tobias Tüller.
- **Pour le PS** Nicolas Béranek ; Nathalie Buri Beeler ; Jean-Pierre Cattin ; Katia Della Pietra ; Miguel Dominguez ; Wilson Edoh (*suppléant*) ; Romain Fragnière ; Véronique Franzin ; Jean-Marc Hirschy ; Roland Huguenin-Dumittan (*suppléant*) ; Raphaëlle Javet ; Emil Margot ; Cécile Mermet et Fabienne Robert-Nicoud.
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey-Weber ; Loïc Frey ; André Rosselet ; François Rosselet-Christ ; Niels Rosselet-Christ et Jason Schweizer.
- **Pour AGORA** Marie France Perrin ; Thierry Ray et Florian Stirnemann.

Excusés 5 membres Margherita Giovenco (PS), remplacée par Wilson Edoh ; Océane Parrod (PLR), remplacée par Olivier Fahrni ; Céline Rufener Eschler (PLR), remplacée par Blaise Porret ; Baptiste Vaucher (PS), remplacé par Roland Huguenin-Dumittan et Andy Willener (PLR), remplacé par Floriane Burri.



La conseillère et les trois conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, M^{me} Céline Fauguel, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, une technicienne et un technicien du son, ainsi que 31 spectateurs et 4 membres de la presse sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbaux des séances des 17 novembre et 15 décembre 2025
3. Lettres et pétitions
4. Nomination au Conseil communal suite à la démission de Malo Bortolini
5. Nomination d'un·e second·e vice-président·e, suite à la démission de M. Burim Ahmetaj (PS)
6. Nomination d'un·e questeur, suite à la démission de M. Tobias Tüller (PLR)
7. Nomination d'un·e membre suppléant·e à la commission des naturalisations et des agrégations, suite à la démission de M. Burim Ahmetaj (PS)
8. Crédit-cadre de 1'723'000 francs pour le remplacement des installations de chauffage et l'amélioration énergétique des collèges de Buttes, Saint-Sulpice, Noiraigue et B8 à Fleurier
9. Crédit complémentaire de 280'000 francs pour l'équipement du quartier de Surville à Buttes
10. Crédit-cadre de 490'000 francs pour l'amélioration de la desserte forestière
11. Achat de la parcelle 2970 du cadastre de Buttes
12. Classement de la motion du groupe Agora sur la participation de la Commune aux frais de déplacement des jeunes
13. Motion du groupe UDC « publication des procès-verbaux des séances du Conseil général dans le Courrier du Val-de-Travers »
14. Communications du Conseil communal
15. Interpellations et questions

M. Benoît SIMON-VERMOT (cc) indique que comme déjà transmis via Geco, le point 11 concernant l'achat de la parcelle 2970 du cadastre de Buttes est retiré de l'ordre du jour.

Ces modifications ne suscitant aucun commentaire et aucune autre proposition n'étant demandée, le président passe à la suite de l'ordre du jour.

M. Tobias TÜLLER (PLR) confirme au président son accord pour remplir son rôle de questeur jusqu'au point 6.

2 PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 17 NOVEMBRE ET 15 DÉCEMBRE 2025

GED 83906 ET 85118

Procès-verbal de la séance du 17 novembre 2026 :

- M. Jean-Marc HIRSCHY (PS) relève une minime faute sur la page de l'appel. En effet, M. Romain FRAGNIÈRE est bien membre du parti socialiste et non pas du groupe PLR. La Chancellerie procédera à la correction.

- M^{me} Adriana IOSET (POP) relève qu'elle n'a pas réussi à trouver le procès-verbal de la séance du 15 décembre. Elle avoue toutefois ne pas maîtriser parfaitement l'informatique.

Les autres membres confirment bien l'avoir reçu.

Ces procès-verbaux sont ensuite acceptés à l'unanimité, avec remerciements à ses auteures.

3 LETTRES ET PÉTITIONS

Le président a reçu un courrier de la société Figemax SA, qui demandait à être exonérée de la taxe de base des déchets. Le Conseil communal lui a répondu que sa situation ne donnait pas droit à une exonération. Cette missive, ainsi que la réponse du Conseil communal, sont disponibles auprès de la Chancellerie.

4 NOMINATION AU CONSEIL COMMUNAL SUITE À LA DÉMISSION DE MALO BORTOLINI

Le président laisse la parole aux différents groupes pour qu'ils lui annoncent une candidate ou un candidat pour cette élection.

M. Mike CORTESE (PLR) prend la parole en ces termes : « *Chaque élection est un moment d'histoire. Ce soir, notre Autorité a, à nouveau, la possibilité d'écrire une page de celle-ci. Nous aurions toutes et tous préféré que cette situation ne se présente pas. Mais la réalité nous impose de faire un choix.*

Le Val-de-Travers vit donc une étape significative. Et dans ces moments-là, une question se pose... toujours la même : qui est prêt à prendre part de manière concrète à la vie de notre commune ?

Mais avant de nous tourner vers l'avenir, permettez-moi d'adresser quelques mots à Malo Bortolini.

Malo Bortolini s'est engagé avec conviction au service de Val-de-Travers. Durant son mandat au sein du Conseil communal, il a fait preuve d'un réel sens des responsabilités, d'un attachement sincère à notre région et d'une volonté constante de faire avancer les dossiers.

Mais au-delà de l'élu, c'est l'homme que nous voulons saluer ce soir. Un homme humain, à l'écoute, respectueux et profondément guidé par l'intérêt général.

Le PLR tient à le remercier sincèrement pour le travail accompli et à lui adresser ses meilleurs vœux pour la suite.

Rappelons-nous que derrière chaque fonction exécutive, il y a avant tout une personne. Une personne capable de s'investir, de décider et de faire aboutir les dossiers. Et notre commune, aujourd'hui, doit faire face à des défis importants : elle a besoin, plus que jamais, de personnes prêtes à s'engager pleinement.

Ce soir, le PLR est en mesure de proposer un candidat. Un candidat crédible. Un candidat expérimenté. Un candidat prêt.

J'ai l'honneur de vous présenter M. Alexandre Iseppi.

Alexandre Iseppi est avant tout un Vallonnier, profondément attaché à sa région, qu'il connaît, dans laquelle il vit et pour laquelle il s'est engagé à de nombreuses reprises.

C'est aussi un entrepreneur qui, depuis plus de vingt ans, dirige une entreprise établie à Môtiers. Une activité qui lui a permis de développer une solide expérience en matière de stratégie, de gestion d'équipes et de conduite de projets exigeants.

Au cours de son parcours professionnel, il a dû affronter des situations complexes, parfois difficiles et assumer des choix importants : il sait ce que signifie « prendre des décisions » et en porter la responsabilité.

Mais Alexandre Iseppi, ce n'est pas seulement un parcours professionnel. C'est aussi un engagement concret au service de la collectivité. Il a commencé au Conseil général du village de Môtiers de 2000 à 2008, puis au Conseil général de Val-de-Travers depuis 2020 jusqu'au début de cette 5^e législature. Il connaît le fonctionnement de notre institution, notamment grâce à son engagement au sein de la Commission de gestion et des finances. À cela s'ajoute son expérience de chef de groupe PLR, où il a également appris une chose essentielle : l'importance du dialogue et du compromis.

Ce parcours lui confère une connaissance approfondie de notre commune, des mécanismes politiques et des enjeux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Mais au-delà du parcours, ce qui caractérise Alexandre Iseppi, c'est sa manière d'aborder les responsabilités : avec sérieux, pragmatisme et efficacité.

C'est quelqu'un qui ne se contente pas d'analyser les situations, mais qui s'emploie à faire avancer les dossiers, concrètement. Et dans une fonction exécutive, cette capacité est essentielle.

Il sait aussi que l'exercice du pouvoir exécutif repose sur la collégialité. Écouter, échanger, s'entourer, confronter les points de vue, tenir compte de la diversité des réalités : ces qualités, il les pratique au quotidien dans son activité professionnelle et dans ses engagements publics. C'est précisément cet équilibre, entre capacité de décision et esprit collégial, qui est attendu au sein d'un Exécutif.

En se portant candidat, Alexandre Iseppi a fait le choix de se mettre à disposition de notre commune et de s'engager sans retenue pour son développement.

Le PLR est convaincu qu'il saura s'intégrer au sein de l'Exécutif communal et contribuer de manière constructive au travail collégial, dans l'intérêt de la population et avec le même objectif commun que nous partageons toutes et tous : faire avancer le Val-de-Travers.

Et n'oublions pas que les défis auxquels notre commune est confrontée sont réels. Les enjeux sont importants, et nous avons aujourd'hui l'occasion de confier ces tâches à une personne prête à les assumer avec sérieux et engagement.

Ce soir, nous sommes face à un choix : celui de poursuivre le travail entrepris par le Conseil communal, de maintenir une ligne claire et d'encourager l'action.

Et ce choix, Mesdames et Messieurs, c'est le vôtre. Et nous vous proposons de le faire avec Alexandre Iseppi en lui accordant votre confiance, pour que le Val-de-Travers puisse continuer à avancer. »

Aucun autre membre n'étant présenté, M. Iseppi est élu tacitement sous les applaudissements de la salle.

Le président félicite le nouveau conseiller communal et se réjouit de revoir le Conseil communal au complet.

M. Philippe VAUCHER (POP) tient également à dire quelques mots : « Le groupe POP a pris connaissance avec déception du choix du PLR de ne présenter qu'un seul candidat pour le Conseil communal à notre Autorité, alors que deux candidats valables étaient intéressés par le poste. Cette manière de faire laisse

une impression « d'arrangement entre petits copains » et ne fait pas honneur à la démocratie qui veut que le Conseil général élise les membres du Conseil communal.

Le fait que les autres partis de droite, en particulier l'UDC, ne présentent pas de candidate ou de candidat est aussi troublant. M. Iseppi est-il le candidat du PLR ou aussi celui de l'UDC ? Il serait bon de le préciser de manière claire.

Enfin, nous attendons de M. Iseppi qu'il renonce, avant son entrée en fonction, à tous ses mandats externes, à toute participation à des conseils d'administrations autres que ceux liés à la fonction de conseiller communal et qu'il mette à l'arrêt complet les activités de son entreprise. Cela pour éviter d'éventuels conflits d'intérêts, mais aussi pour pouvoir se consacrer totalement à sa nouvelle fonction.

Pour conclure, nous sommes convaincus que M. Iseppi a les capacités nécessaires pour assumer le poste de conseiller communal et lui souhaitons plein succès au service des habitantes et habitants de Val-de-Travers. »

M. Emil MARGOT (PS) s'exprime à son tour : *« Le parti socialiste, tout comme le POP, a décidé de ne pas présenter de candidates ou de candidats pour ce poste vacant à l'Exécutif à la suite de la démission de M. Bortolini. Nous avons eu l'occasion de le faire savoir clairement par communiqué de presse il y a dix jours de cela. Cela découle pour nos deux partis du respect démocratique de la décision populaire des dernières élections communales ayant donné une majorité de droite au Législatif, majorité qui doit, selon nous, se répercuter à l'Exécutif. Dans ce cadre-là, le siège laissé vacant au Conseil communal revient donc légitimement à l'ensemble de la droite ou du centre, Agora, PLR, et UDC compris.*

La situation actuelle nous montre que de ces trois partis, un seul, le PLR, a décidé de présenter un candidat en la personne de M. Alexandre Iseppi. Cela a pour conséquence que nous nous dirigeons tout droit vers une élection tacite. Dans cette configuration, le groupe socialiste considère, comme nous avons déjà eu l'occasion de le communiquer, que la candidature de M. Iseppi représente de facto la candidature commune du PLR, d'Agora et de l'UDC. Nous en prenons acte, même si cela nous étonne, particulièrement au vu des revendications portées par l'UDC au cours des dix dernières années d'être représenté à l'Exécutif, ayant même bruyamment boycotté la dernière élection complémentaire au Conseil communal. Nous considérons dès lors que ce parti est d'accord d'être représenté au Conseil communal au travers de M. Iseppi, et nous sommes certains que le PLR ne manquera pas de le leur rappeler lors des prochaines élections communales, quand l'UDC viendra revendiquer un siège PLR à l'Exécutif.

L'élection tacite vers laquelle nous nous dirigeons pourrait suggérer de prime abord que cette candidature unique jouisse d'un soutien plein et entier de la part de tout cet hémicycle : je peux vous garantir que cela n'est pas le cas pour la gauche de cette Assemblée. Si le groupe socialiste ne présente personne, ce n'est pas par soutien à la candidature de M. Iseppi mais bien par respect institutionnel et démocratique, comme je viens de le rappeler. Si vote il y avait eu, ou en cas de candidatures spontanées de dernières minutes (ou secondes, on ne sait jamais), M. Iseppi ne compterait aucune voix de la part des élu·e·s socialistes.

Si cette réserve du groupe socialiste ne peut aujourd'hui se manifester dans l'urne, il peut en revanche s'expliquer par l'oral.

Ce non-soutien découle de plusieurs éléments.

Le plus important et le premier est évidemment le positionnement politique de M. Iseppi, qui est aux antipodes de celui de notre parti. Son positionnement très à droite, que l'on pourrait qualifier de projet néolibéral, s'éloigne sensiblement des valeurs de solidarité et d'un état fort, garant d'une justice sociale pour toutes et tous.

Ce positionnement très à droite, M. Iseppi a pu le souligner et le marquer à de nombreuses reprises.

Tout d'abord lors de son mandat en tant que conseiller général, où M. Iseppi a martelé à de nombreuses reprises des critiques virulentes envers l'Exécutif et sa gestion communale, pourtant alors et comme toujours depuis le début de cette commune à majorité PLR. Il prônait alors une politique du personnel communal libérale (notamment via l'introduction de salaire au mérite) ainsi que des coupes budgétaires conséquentes, ce qui – et je ne vous surprendrai pas – déplaisait déjà fortement à notre groupe à l'époque. Il nous a également laissé un souvenir de relation souvent conflictuelle avec notre groupe, peu enclin à la recherche de compromis lors de l'année qu'il a passée en tant que chef du groupe PLR.

Arrivé premier vient-ensuite lors des élections communales de 2024, M. Iseppi a ensuite refusé de siéger au sein de notre Législatif, pour des raisons qui lui appartiennent. S'il n'a donc depuis lors pas eu l'occasion d'exposer ses idées politiques au sein de notre parlement, il a pu le faire durant cette campagne de complémentaire, et force est de constater que celui-ci est toujours autant à droite. Quelques heures avant son audition par le parti socialiste et le POP, ArclInfo sortait même un article dont le titre était : Pour Alexandre Iseppi, candidat au Conseil communal de Val-de-Travers, « le PLR n'est pas assez à droite ». Le message est clair, et M. Iseppi de continuer (je cite toujours l'article) : « Le PLR n'est pas assez à droite », « nous avons un peu perdu notre identité libérale. (...) » : la présidence du PLR Val-de-Travers, tout comme les deux conseillers communaux PLR, apprécieront certainement ce jugement porté sur le travail de leur majorité depuis 2009.

S'il y a donc une qualité que l'on peut souligner de la part de M. Iseppi, c'est bien la constance dans ses idées dont il ne s'est pas départi, et qu'il a pu nous exposer lors de son audition auprès du PS et du POP le 13 mars passé. Nous remercions d'ailleurs au passage M. Iseppi de s'être mis à disposition de nos partis pour cet exercice démocratiquement important. Comme nous l'avons déjà communiqué, cette audition de M. Iseppi a laissé au groupe socialiste un sentiment ambigu. D'un côté, son expérience professionnelle est importante et indéniable, et il semble avoir les qualités requises pour le poste de conseiller communal. De l'autre côté – et sans surprise – les positionnements politiques de M. Iseppi sont aux antipodes des nôtres, comme je crois l'avoir déjà suffisamment mentionné. La possible future gestion des ressources humaines nous inquiète particulièrement, au vu des positions tranchées de M. Iseppi sur le personnel au cours des dernières années. Nous espérons qu'il saura se montrer mesuré dans ce domaine. Nous devons souligner à son crédit que M. Iseppi a exprimé à de nombreuses reprises (tant dans ArclInfo que lors de notre audition) qu'il saurait faire preuve de collégialité et de sens de compromis s'il était élu, ce qui nous réjouit et que nous appelons évidemment de nos vœux.

Le groupe socialiste prend également acte mais regrette la position du PLR de présenter un ticket avec un seul nom, celui de M. Iseppi. Le PLR a annoncé publiquement qu'il avait deux candidatures internes, qualifiées « de qualité et dotées de compétences solides », en les personnes de M. Daniel Otth et de M. Alexandre Iseppi. Nous connaissons bien ces deux noms, nombre d'entre nous ayant siégé à leurs côtés lors des dernières législatures. M. Otth – et je crois que ce n'est un secret pour personne – incarne plutôt l'aile centriste du PLR, là où M. Iseppi incarne indubitablement son aile droite (qu'il qualifie d'ailleurs de trop à gauche). Nous regrettons donc ce choix en conscience du PLR de présenter le candidat le plus à droite et, même si c'est leur droit le plus entier, il ne faut dès lors pas s'étonner que le PS ne puisse lui apporter son soutien. Finalement, le groupe socialiste s'amuse de voir le PLR présenter un candidat unique, là où lors de la dernière complémentaire ils faisaient savoir en plénum qu'ils « regrettaient de n'avoir pas eu plus de choix, ou bien plus d'opportunités, ou une attente d'une élection normale, (...) ».

En conclusion, le PS ne présente pas de candidate ou de candidat par respect pour les résultats des élections communales 2024. La candidature PLR étant la seule à être apparue, nous considérons donc qu'elle représente celle de l'ensemble de la droite, PLR, Agora et UDC compris. Le fait que nous ne présentions personne ne signifie cependant pas que nous soutenons M. Alexandre Iseppi, trop éloigné de nos valeurs pour que nous puissions lui accorder notre soutien. Pour terminer sur une note positive, nous espérons que les idées qu'il a souvent prônées sauront s'adoucir dans son travail au Conseil communal, dans le respect de la collégialité et de la recherche de compromis qui nous est chère et que

M. Iseppi a mis en avant à de nombreuses reprises tout au long de sa campagne. Même s'il ne peut pas compter sur notre soutien, nous espérons pour le bien de la commune et du collège exécutif que M. Iseppi puisse exercer son mandat dans les meilleures conditions. Le groupe socialiste saura dans tous les cas se montrer attentif à ce que les paroles de campagne de M. Iseppi soient concordantes avec ses futurs actes. »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique que son groupe n'avait pas envie de faire trop de foin, mais vu que la gauche a ouvert les hostilités, il va quand même l'ouvrir. Il profite de ce temps pour répondre au questionnement de la gauche et de rappeler au PLR que si aujourd'hui il y a effectivement une élection tacite, il ne faut pas non plus sombrer dans un triomphalisme trop hâtif. Mathématiquement, l'UDC aurait droit à un siège. C'est vrai. C'est inéluctable d'ailleurs, puisque cette prétention reflète une juste représentation des voix de la population et donc de la démocratie de notre commune. Les revendications de son groupe ont été continues depuis la création de cette commune, et il ne va pas ranger cette revendication dans un tiroir. Il remercie d'ailleurs la gauche d'avoir rappelé à la population que l'UDC était légitime et que, à juste titre, le PLR n'était en tout cas mathématiquement pas en position de force pour revendiquer ce troisième siège. Alors pourquoi ? Parce que l'UDC estime que, au vu de la débâcle de ces derniers mois, aujourd'hui, à mi-législature, ce n'est certainement pas à elle de venir remettre de l'ordre dans le département laissé vacant par le PLR et à l'intendance du reste du collège exécutif. L'UDC revendique toujours légitimement sa place, mais le revendique correctement.

L'UDC, il faut plutôt la voir comme une bonne dose de vitamine idéologique, et non pas comme un vieux sparadrap qu'on ressort du tiroir lorsqu'on s'est maladroitement coupé. Il rappellera d'ailleurs au PS que les prétentions de l'UDC ont maintes fois été formulées également auprès de ces instances, que les propositions de sa part n'ont pas été non plus avares, mais que la gauche a toujours fermé la porte à son parti pour des raisons de principe idéologique : il est donc assez curieux de la voir utiliser ses revendications et finalement d'utiliser son parti comme un écran pour faire face à une candidature qu'elle désapprouve avant tout et qui gêne avant tout.

Pour en revenir au candidat PLR, M. Alexandre Iseppi : après une audition ordinaire de ce candidat par l'UDC, il est rassuré. Rassuré de savoir que le siège était convoité et donc désormais pourvu par un PLR de droite, pourvu par un entrepreneur avec du caractère et de la suite dans les idées, une personnalité avec une vision claire et surtout des valeurs. Il ose le dire franchement : UDC compatible. Son groupe s'est donc montré enclin à soutenir à l'unanimité la candidature de M. Iseppi au Conseil communal. Il insiste cependant sur un point : l'UDC n'a pas vocation à combler les manques des autres lorsque la météo se dégrade et à être laissée sur le banc de touche lorsque le soleil revient. L'UDC se veut être un partenaire fiable avec qui souhaite travailler avec elle, et ne manquera pas de le rappeler dans les futurs débats. Les décisions, son groupe les prend selon trois circonstances : il y a les intérêts de la population en tout premier lieu, les circonstances dans lesquelles il se trouve et il y a ensuite les intérêts mutuels partisans. Si l'UDC fait le calcul, la somme des circonstances et des intérêts de la population l'ont conduit aujourd'hui à soutenir avec ferveur la candidature de M. Iseppi avec une grande satisfaction. D'ailleurs, il profite de lui souhaiter un plein succès dans ses nouvelles fonctions. Mais il lui rappelle que les circonstances d'aujourd'hui ne seront très certainement pas les circonstances de demain, et que le soutien de son parti aujourd'hui ne constitue pas nécessairement une garantie sur le long terme.

M. Thierry RAY (AGORA) rappelle que son groupe est au centre de l'hémicycle, même s'il est qualifié de droite. Cela ne va pas plaire à certains de ses collègues qui se trouvent à sa droite. D'ailleurs, il aimerait remettre l'église au milieu du village, d'une part, et aimerait aussi rappeler en toute amitié au PS que par le passé, ce parti a toujours bloqué les candidatures des plus petits partis. Il a pour mémoire une candidate verte ou d'autres candidats UDC. C'est donc toujours, chaque fois qu'un plus petit parti a présenté un

candidat, que ce dernier a été bloqué par des petits arrangements. C'est également pour ça que son groupe n'était peut-être pas très motivé pour présenter quelqu'un.

M. CORTESE (PLR) répond à ses collègues de gauche que si le PLR n'a présenté qu'un seul candidat, c'est parce qu'il n'y a qu'un seul poste au concours actuellement. Il y a donc un seul candidat pour un seul poste. Il rappelle également que l'assemblée générale du PLR est souveraine dans la décision du candidat qui sera présenté au Conseil général : elle a donc élu un candidat. Il rappelle également à son collègue de gauche que le PLR ne reproche pas aux deux conseillers socialistes d'être trop à gauche. Au contraire, il travaille avec eux et aime les challenger pour faire avancer les dossiers, malgré le fait qu'ils soient relativement éloignés des valeurs de son groupe. Et ça fonctionne plutôt bien. Il répond également au groupe UDC, qui disait que le PLR devait gérer seul cette élection. C'est vrai, le PLR assume ses responsabilités ce soir en présentant un candidat qui est prêt et, surtout, veille au bon fonctionnement des institutions. D'autre part, il n'a pas l'habitude de laver son linge sale en public : si l'UDC a perdu son numéro de téléphone, il le redonne volontiers pour d'éventuelles futures discussions. Néanmoins, il remercie l'UDC et tous les autres partis pour le soutien à leur candidat.

5 NOMINATION D'UN·E SECOND·E VICE-PRÉSIDENT·E, SUITE À LA DÉMISSION DE M. BURIM AHMETAJ (PS)

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un·e membre.

Au nom de son groupe, M. MARGOT (PS) propose :

- M. Nicolas BÉRANECK (PS)

Aucune autre candidature n'étant présentée, **M. Béranek est élu** tacitement **second vice-président**.

6 NOMINATION D'UN·E QUESTEUR, SUITE À LA DÉMISSION DE M. TOBIAS TÜLLER

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un·e membre.

Au nom de son groupe, M. CORTESE (PLR) propose :

- M. Denis MONNET (PLR)

Aucune autre candidature n'étant présentée, **M. Monnet est élu** tacitement au poste de **questeur**.

7 NOMINATION D'UN·E SUPPLÉANT·E À LA COMMISSION DES NATURALISATIONS ET DES AGRÉGATIONS, SUITE À LA DÉMISSION DE M. BURIM AHMETAJ (PS)

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre.

Au nom de son groupe, M. MARGOT (PS) propose :

- M. Miguel DOMINGUEZ (PS)

Aucune autre candidature n'étant présentée, **M. Dominguez est élu** tacitement **membre suppléant à la CNAT**.

8 CRÉDIT-CADRE DE 1'723'000 FRANCS POUR LE REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES COLLEGÈS DE BUTTES, SAINT-SULPICE, NOIRAIGUE ET B8 À FLEURIER

GED ACG 86700 | RCG 86222

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yann KLAUSER (cc) présente ce soir un crédit pour l'assainissement de chauffage de quatre collèges au Val-de-Travers, soit Buttes, Saint-Sulpice, Noiraigue, ainsi que le collège B8 à Fleurier. L'état de ces chauffages est très avancé, dont certains datent des années 80. Ils ont vraiment été exploités jusqu'au bout. Aujourd'hui, par exemple, à Buttes, les enseignantes ou les enseignants doivent aller de temps en temps le matin remettre le chauffage en route et les températures sont assez basses dans le bâtiment, avec les écoliers, ce n'est donc pas acceptable de garder cette situation telle qu'elle est. C'est dans cet objectif de remise à niveau que le Conseil communal a souhaité monter un crédit-cadre. Pourquoi un crédit-cadre ? L'idée étant déjà de chiffrer le montant de ces travaux, mais aussi de pouvoir les échelonner dans le temps puisqu'il n'est pas possible de faire ces travaux simultanément. L'idée était donc de les répartir dans le temps, selon aussi le degré d'urgence des travaux. Ces derniers commenceront à Buttes, qui est le chauffage le plus atteint. Ils devraient commencer, si le Législatif accepte ce crédit-cadre, d'ici le début de l'automne. Le choix de ces bâtiments a été fait d'après l'urgence et la vétusté des installations.

C'est un choix aussi d'isoler les combles de certains de ces collèges, mais sans proposer une isolation périphérique et intégrale. Ce sont des vieux bâtiments, pour certains protégés, c'est donc particulièrement compliqué de les isoler complètement. C'est aussi de là que découle le choix de l'énergie. Le Conseil communal a opté pour des chauffages à pellets parce que leur volume peut se stocker relativement facilement dans ces bâtiments. Pour des plaquettes par exemple, il faudrait un stockage beaucoup plus grand. Les trois premiers collèges mentionnés sont sous la même forme concernant l'assainissement. Pour rappel, les trois premiers collèges sont situés dans des villages où il n'y a pas de chauffage à distance et où il n'y en aura certainement pas. Aucun projet n'a vu le jour actuellement, que ce soit au niveau communal ou privé. C'était alors assez logique de choisir un chauffage autonome.

Le Conseil communal a également intégré, dans ce crédit-cadre, le collège B8 à Fleurier, ne sachant pas encore si le chauffage à distance allait arriver dans le quartier de l'École d'horlogerie à temps. Aujourd'hui, le chauffage tourne, mais pour combien d'années ? C'est pour cela qu'il a été ajouté au crédit-cadre, de façon préventive.

Le président donne la parole à la Commission de gestion et des finances (CGF).

M. BÉRANECK (PS) prend la parole au nom de la CGF : « *La Commission de gestion et des finances a examiné ce rapport lors de sa séance du 2 mars 2026.*

La Commission s'est d'abord interrogée sur le choix du type de chauffage. Le Conseil communal nous a expliqué que, compte tenu de la nature des bâtiments, les alternatives telles que les pompes à chaleur air-eau ne sont techniquement pas adaptées. Cette réponse a convaincu la commission.

La CGF s'est également questionnée sur l'opportunité d'inclure le collège B8 à Fleurier dans ce crédit-cadre. Pour les trois autres collèges, situés dans des villages non desservis par un chauffage à distance, le remplacement des installations s'impose comme une nécessité sans alternative. La situation du B8 est différente : comme le mentionne le rapport, un raccordement au futur chauffage à distance de Fleurier

n'est pas exclu. Il nous a semblé prématuré d'inclure les 225'000 francs pour une installation qui pourrait ne pas être mise en œuvre. Si l'état de l'installation devait se dégrader de manière critique entre-temps, un nouveau crédit pourrait être soumis rapidement.

C'est pourquoi la commission a déposé un amendement. Amendement dont vous avez reçu le texte, qui ramène le crédit-cadre à 1'498'000 francs. À l'unanimité, la CGF vous recommande de l'accepter et d'accepter le crédit amendé. »

La Commission des bâtiments ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion générale.

M. Florian DREYER (PLR) indique que lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a pris connaissance avec attention de la demande de crédit de 1'723'000 francs pour le remplacement des installations de chauffage et l'amélioration énergétique des collèges de Saint-Sulpice, Noiraigue et B8 à Fleurier. Sur le fond, ce dossier n'a pas créé de grands débats au sein de son groupe. Comme chaque propriétaire de bâtiment, la Commune se doit d'entretenir ses biens et le remplacement d'une chaudière en fait partie. Les quelques interrogations ont été sur le choix du type de chaudière. Il s'avère que la solution choisie par le Conseil communal, à savoir les pellets de bois, est une alternative intéressante, mais de loin pas optimale. En effet, les pellets ont le même défaut que le mazout : le prix fluctue aussi facilement que les décisions de certains grands dirigeants mondiaux. Ensuite, le pellet est vendu comme une énergie verte. Il serait intéressant de prendre en compte les impacts de transport ainsi que leur fabrication avant de parler de grande écologie. Le groupe PLR est conscient des contraintes techniques des bâtiments visés par cette demande de crédit. Ceci nécessiterait soit une pompe à chaleur de très grande puissance et particulièrement coûteuse, soit un monstrueux silo à copeaux pour alimenter une chaudière à bois déchiqueté. Il soutiendra donc l'option du pellet tout en reconnaissant qu'elle n'est pas idéale.

Ce dossier est passé devant la CGF le 2 mars dernier. Durant cette séance, la CGF a débattu du sujet et a adopté l'amendement proposé ce soir. Cet amendement ne met pas en péril le projet, ni la possibilité d'envisager un changement de chaudière pour le B8 à moyen terme. C'est bien ces arguments qui ont convaincu les commissaires à l'unanimité. Il le souligne, car c'est assez rare pour être relevé. Tout le monde était d'accord. Le manque ou la faiblesse de l'argumentaire du Conseil communal n'a pas fait changer les commissaires de position, tout comme le groupe PLR. Ce dernier estime qu'il est pertinent d'attendre sur le projet du B8, notamment au regard des futurs développements prévus autour du chauffage à distance de Fleurier. Son ressenti concernant le maintien du projet, tel qu'initialement proposé, paraît être comme un pied de nez du Conseil communal envers la CGF et le Conseil général. Il aurait suffi de retirer une page de rapport et d'adapter les chiffres de l'arrêté pour présenter un dossier cohérent avec les discussions de la CGF. Ce dossier serait passé comme une lettre à la poste. Au lieu de cela, nous allons débattre stérilement d'un amendement qui a déjà convaincu tous les groupes de l'hémicycle. Le groupe PLR acceptera donc l'amendement à l'unanimité et se réserve la possibilité de revoir sa position en cas de refus de ce dernier.

M. Florian STIRNEMANN (AGORA) indique que son groupe ne remet pas du tout en question le remplacement des chauffages des collèges, qu'il est tout à fait utile et légitime de remplacer. Il se pose par contre la question du combustible choisi. En effet, pourquoi choisir un combustible pellet qui demande une énergie grise énorme et qui doit être transporté par camion à travers toute la Suisse, quand ce n'est pas à travers l'Europe ?

D'autre part, le Conseil communal dit qu'il n'est pas possible d'isoler correctement les bâtiments. Il se permet d'en douter. Pour les bâtiments en question, est-ce que la commune est sûre d'en avoir encore besoin à l'avenir ? La question peut être posée, au vu de la pyramide des âges.

La commune et beaucoup de citoyens possèdent des forêts et chauffent déjà les deux chauffages à distance avec du bois déchiqueté. Agora est très étonné que ce combustible à circuit court ne soit pas proposé, mais plutôt des excuses de grandeur de locaux. Il pense sincèrement qu'il est possible de discuter de ça autrement qu'en éliminant cette possibilité.

Dans ces conditions, le groupe Agora demande au Conseil communal de changer, ou d'étudier en tout cas, le choix de ce combustible. Pour sa part il s'opposera à ce crédit, mais les membres de son groupe auront la liberté de vote.

M. Philippe VAUCHER (POP) prend la parole en ces termes : *« Le groupe POP a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil communal à l'appui du crédit-cadre qui nous est soumis ce soir.*

Nous sommes favorables au principe du crédit-cadre qui permet au Conseil communal d'effectuer les travaux au meilleur moment, en profitant de diverses synergies favorables et d'éventuelles opportunités financières.

Nous nous sommes posé la question de savoir s'il n'aurait pas été opportun d'investir plus dans la rénovation énergétique des bâtiments concernés et aimerions entendre les arguments du Conseil communal à ce sujet.

Nous refuserons l'amendement de la CGF qui, après mûre réflexion, ne nous semble pas pertinent, car inutile. En effet, si le chauffage du collège B8 venait à rendre l'âme, il faudrait le changer en urgence et le Conseil communal devrait ensuite revenir vers notre autorité avec un crédit urgent déjà dépensé ! Et si le chauffage à distance venait à se développer à la rue de l'École d'horlogerie, le projet actuel serait de facto modifié pour l'adapter à cette nouvelle donne. Dans cette optique, nous demandons au Conseil communal d'attendre le plus longtemps possible pour remplacer cette chaudière afin de pouvoir profiter d'un éventuel raccord au chauffage à distance.

Dans tous les cas, notre groupe soutiendra le crédit-cadre qui nous est présenté ce soir, que l'amendement soit ou non accepté, pour permettre d'aller de l'avant dans ces travaux indispensables. »

M. Loïc FREY (UDC) s'exprime à son tour : *« Le groupe UDC a lu avec attention le rapport relatif au crédit-cadre de 1'723'000 francs pour le remplacement des installations de chauffage. Nous estimons qu'il était vraiment temps de venir avec ce crédit-cadre. Le bâtiment de Buttes rencontre des problèmes de chauffage depuis plusieurs années déjà et la situation ne peut plus durer.*

Nous regrettons toutefois le manque d'alternatives présentées concernant les systèmes de chauffage. Ce crédit-cadre est nécessaire, mais il nous paraît encore quelque peu incomplet. C'est d'autant plus dommage que ces installations donnent des signes de faiblesse depuis longtemps.

La solution des pellets peut sembler intéressante. Toutefois, nous nous posons certaines questions, notamment concernant la provenance du combustible, les éventuels surcoûts par rapport au gaz, ainsi que les coûts supplémentaires liés à la gestion et à l'entretien de ces chaudières. Pour notre groupe, il est également primordial de poursuivre les améliorations énergétiques du bâtiment, notamment par le remplacement des fenêtres ainsi que l'isolation des combles. Ces mesures permettront de limiter les pertes d'énergie et donc les coûts à long terme.

Concernant l'amendement de la Commission de gestion et des finances, nous l'accepterons. Il nous paraît en effet essentiel de connaître l'avancement du projet de chauffage à distance avant de débloquer les montants prévus. Nous demandons donc au Conseil communal de nous tenir régulièrement informés de

l'évolution du CAD et, si nécessaire, de revenir devant notre Conseil avec un rapport complet intégrant l'état d'avancement de ce projet ainsi que les besoins pour le collège de Fleurier.

Malgré un rapport qui pourrait encore être amélioré et compte tenu de l'urgence de remplacer ces chaudières, le groupe UDC acceptera ce crédit. »

M. HIRSCHY (PS) prend la parole comme suit : *« Ce crédit-cadre fait suite aux investissements communaux prévus depuis plusieurs années, pour le remplacement des installations de chauffage de trois bâtiments communaux qui n'ont pas d'espoir d'être connectés un jour à un chauffage à distance. Ce crédit-cadre propose d'englober aussi l'installation de chauffage d'un quatrième bâtiment, à savoir celle du bâtiment B8 à Fleurier. Pour ce dernier, la possibilité de connecter ce bâtiment au futur chauffage à distance de Fleurier dépendra de l'état d'avancement de son déploiement. Sachant que le quartier où se trouve le B8 ne sera pas le premier quartier équipé, il y a de forte chance que le CAD arrive trop tard et qu'il faille remplacer la chaudière avant.*

Ce crédit-cadre donne la possibilité de changer ces chaudières vieillissantes dès que cela s'avérera nécessaire. Comme toujours, le but de ce crédit-cadre est de pouvoir effectuer les travaux sans avoir besoin de demander un crédit dédié. La CGF a proposé un amendement pour retirer le bâtiment B8 du crédit-cadre jugeant qu'une demande ad hoc serait plus adéquate.

Notre groupe comprend que si cet amendement est accepté et si la chaudière du B8 est confrontée à une défaillance majeure avant la possibilité de connecter le bâtiment au CAD, il faudrait alors que le Conseil communal travaille dans l'urgence, engage des fonds rapidement puis fasse une demande de crédit rétroactif au Conseil général. En novembre dernier, l'Exécutif a été confronté à une situation similaire quand nous avons été sollicités pour un crédit complémentaire pour la protection contre les crues à Môtiers. De nombreux rapporteurs se sont offusqués d'être mis devant le fait accompli. C'est justement pour éviter cette situation que notre groupe sera majoritairement opposé à l'amendement de la CGF.

Notre groupe est favorable au changement des installations de chauffages pour améliorer leur efficacité écologique. Le choix du type de chauffage à pellets est questionnable du point de vue des coûts de maintenance, sans vraiment réduire la facture du consommable, le coût des pellets étant indexés au prix du mazout. Mais notre groupe ne se considère pas comme chauffagiste, comprend l'impossibilité de faire appel à une pompe à chaleur, et fait confiance aux deux bureaux d'ingénieurs mandatés par le Conseil communal et reconnus comme experts dans ce domaine.

Le rapport du Conseil communal explique aussi qu'à part le remplacement des fenêtres, de quelques portes et de l'isolation de la toiture, il n'est pas facilement envisageable de remplacer la totalité des enveloppes thermiques des bâtiments en question. De tels travaux auraient, certes, permis de réduire la consommation de combustible, mais le coût des installations de chauffage n'aurait pas été beaucoup moins onéreux. Il s'avère dès lors que le remplacement de l'enveloppe thermique des bâtiments n'est ni un prérequis, ni pertinent pour cette demande de crédit-cadre.

Ce qui est pertinent, par contre, c'est le bien-être de nos enfants et de leurs enseignant·e·s, et cela passe aussi par la mise à disposition de bâtiments correctement chauffés. Ce crédit-cadre permet de donner une direction consistante au Conseil communal, garantir une solution écologique et fiable et éviter de nouveaux coûts d'étude si chaque site devait faire l'objet d'un crédit spécifique. Nous y serons donc unanimement favorables et nous espérons que les autres groupes en feront de même. »

M. DREYER (PLR) rappelle que le rapport est déjà fait. Son groupe demande simplement de retirer la partie « B8 » et, le cas échéant, le Conseil communal reviendra devant l'Assemblée pour le présenter encore une fois, avec uniquement la partie qui concerne le B8. Il ne voit pas où est le problème.

M. KLAUSER (cc) précise qu'au niveau du choix du combustible, des analyses ont été faites pour chaque bâtiment. Avec la proximité de la rivière, par exemple à Saint-Sulpice, le Conseil communal aurait pu opter pour une pompe à chaleur air-eau avec l'Areuse, mais les calculs ont démontré que le courant n'était pas assez fort à certaines périodes et ne permettaient pas de faire assez d'échanges. Il y a aussi eu la problématique du bruit des ventilateurs, avec les habitations aux alentours. Il y a passablement de paramètres qui ont été pris en compte. L'Exécutif aurait aussi voulu travailler avec des plaquettes, mais cela demande des volumes beaucoup plus grands et une installation plus grande aussi pour le stockage. Le choix des pellets a été fait en étudiant les différents cas.

En ce qui concerne le choix au niveau de l'isolation, évidemment tout peut être envisagé, l'intégralité du bâtiment peut être vidée pour isoler l'intérieur, mais cela mangera un énorme volume. Ces bâtiments sont complexes, certaines vitres font 2 mètres 50 avec des embrasures gigantesques. Il faudrait vraiment tout démonter, tout désosser, pour ensuite trouver des murs de 60 cm. Ce n'est donc pas si facile à isoler. Il y a une inertie très grande. Les sols sont faits en général avec des pierres de taille ou des planchers, ce qui exclut un chauffage. Tous ces paramètres ont été étudiés, triturés dans tous les sens, et voici aujourd'hui la solution que le Conseil communal pense être la plus pragmatique. Il a été décidé d'isoler les combles parce qu'il semble super important de ne pas laisser partir la chaleur dans les galetas, changer les fenêtres, changer les endroits où il y a vraiment des déperditions. Et forcément, c'est aussi un choix budgétaire, et de rester aussi dans un cadre qui soit correct pour la collectivité.

Concernant la pyramide de l'âge et l'utilité future de ces bâtiments, effectivement la démographie évolue, mais il n'y a pas une chute de la démographie qui soit gigantesque. La rénovation de ces bâtiments doit se faire rapidement. Il n'est pas possible d'attendre dix ans de voir l'évolution de la démographie. Il faut pouvoir assurer une température correcte pour les élèves, les enseignant-e-s, les utilisateurs des salles louées et les locataires des appartements.

M. CORTESE (PLR) indique que son groupe est un peu surpris des positions des autres groupes, sachant qu'en séance de CGF, tous les partis étaient d'accord avec l'amendement proposé par cette commission. Il demande donc une suspension de séance de quelques minutes.

Le président octroie cinq minutes de suspension. Il reprend la séance à 20h31.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté.

Amendement de la CGF

Article premier : Un crédit-cadre de ~~1'723'000~~ 1'498'000 francs est accordé au Conseil communal pour le remplacement des installations de chauffage et l'amélioration énergétique des collèges de Buttes, Saint-Sulpice, Noiraigue et B8 à Fleurier.

Le président passe au vote de cet amendement, **qui est accepté par 26 oui contre 5 non**. Il y a 9 abstentions.

C'est par 38 oui contre 1 non que le Conseil général approuve le crédit-cadre de 1'498'000 francs pour le remplacement des installations de chauffage et l'amélioration énergétique des collèges de Buttes, Saint-Sulpice, Noiraigue et B8 à Fleurier, tel qu'amendé et reporté ci-devant. Il y a 1 abstention.

9 CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE 280'000 FRANCS POUR L'ÉQUIPEMENT DU QUARTIER DE SURVILLE À BUTTES

GED ACG 87180 | RCG 79413

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM).

M. Éric SIVIGNON (cc) indique que la commune arrive au bout des crédits de régularisation de projet qui ont été commencés il y a maintenant plus de deux législatures. Il est ici question d'un projet qui a débuté en 2012 pour l'équipement du quartier de Surville. Les travaux ont avancé jusqu'en 2020. Ensuite, le Conseil communal avait souhaité mettre en stand-by la finalisation de ces travaux puisque de nombreuses villas devaient être construites. Le projet voit maintenant le bout de la construction de ces villas, il n'en reste plus qu'une à construire sur les 19 parcelles vendues. Il est l'heure de finaliser l'équipement de ce site : la finalisation du goudron et de l'éclairage public, ainsi que quelques finitions autour de ces parcelles, qui nécessitent donc ce crédit complémentaire de 280'000 francs, puisque le crédit voté en 2012 avait déjà été consommé en 2020. C'est important à ce jour de terminer le goudronnage, étant donné que le tapis n'est pas à niveau par rapport aux caniveaux posés.

Le président donne la parole à la Commission de gestion et des finances (CGF).

M^{me} Marie France PERRIN (AGORA) prend la parole au nom de la CGF : *« Lors de sa séance du 2 mars dernier, la Commission de gestion financière s'est prononcée sans grand enthousiasme à l'unanimité en faveur de cette demande de crédit complémentaire de 280'000 francs, dont la presque moitié de la somme est déjà dépensée. »*

19 des 20 parcelles ont été vendues et la dernière a un permis de construire en cours. Le crédit de 980'000 francs validé par le Conseil général en 2012 a été dépassé de 125'000 francs. La presque totalité de l'équipement du site a été réalisée entre 2014 et 2020.

Le montant du nouveau crédit de 280'000 francs se compose de 125'000 francs pour la régularisation des travaux déjà réalisés et payés.

Y ajouter la finalisation de la chaussée et des abords pour 117'000 francs.

Y ajouter la finalisation de l'éclairage public pour 23'000 francs.

Y ajouter 10 % pour les divers et imprévus sur travaux à faire pour 14'000 francs. »

La Commission de l'urbanisme, de l'énergie et du développement durable ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion générale.

M. DOMINGUEZ (PS) s'exprime ainsi : *« Au nom du groupe socialiste, je vous informe que nous soutenons la demande de crédit complémentaire de 280'000 francs destinée à finaliser l'équipement du quartier de Surville à Buttes. »*

Nous relevons également que le bilan financier global de l'opération reste positif, que la demande respecte le mécanisme du frein à l'endettement, et qu'elle bénéficie des préavis favorables des commissions compétentes. Ces éléments nous confortent dans l'idée que ce crédit est fondé, proportionné et correctement encadré.

Pour le groupe socialiste, assumer ce crédit aujourd'hui, c'est assumer jusqu'au bout un projet communal arrivé à maturité, dans l'intérêt des habitantes et habitants concernés et dans une logique de bonne gestion des investissements publics.

En conséquence, nous vous invitons à accepter l'arrêté tel que proposé. »

M. André ROSSELET (UDC) prend la parole à son tour : *« Un nouveau crédit complémentaire, cela ne nous manquait pas.*

26 ans pour créer un quartier nous semblent extrêmement longs, mais nous sommes satisfaits qu'il soit enfin arrivé à son terme, avec un bénéfice de 451'880 francs, en déduisant les taxes d'équipement perçues de 234'856 francs, que la commune aurait perçues même dans le cadre d'un projet privé.

Notre groupe regrette néanmoins le manque de documents historiques, qui rend difficile une bonne compréhension de ce qui avait été prévu à l'époque dans les devis, ainsi que des accords passés, notamment concernant la prise en charge de l'évacuation des déblais.

Pour en finir avec ce projet, qui laisse un bilan positif, notre groupe acceptera ce crédit complémentaire. »

M. Caryl TÜLLER (PLR) s'exprime en ces termes : *« Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant cette demande de crédit complémentaire de 280'000 francs pour l'équipement du quartier de Surville à Buttes.*

Exceptionnellement, nous n'allons pas parler des facteurs comme le manque de suivi, l'inflation des matériaux ou du pétrole dernièrement, car c'est un dossier qui a été démarré avant l'an 2000.

Seule remarque de ce point, nous recommandons d'exécuter la couche de roulement supérieure à la fin des travaux, une fois achevée la construction de la dernière maison. Cette séquence évitera que des interventions ultérieures n'engendrent de nouveaux dommages à la voirie et réduira le risque de refus de financement de notre groupe lié à l'apparition de dégradations postérieures.

Le groupe PLR est plutôt favorable à cette demande de crédit. »

M. SIVIGNON (cc) répond au groupe PLR qu'il est délicat d'attendre la fin des travaux pour poser le goudron, car le permis de construire n'est pas encore validé à ce jour. Une fois validé, il sera valable deux ans, avec possibilité de le prolonger encore deux ans de plus. Potentiellement, il peut se passer encore jusqu'à environ quatre ans avant que la construction ne soit réalisée. Comme il ne reste plus qu'une seule maison à construire, le Conseil communal se trouve dans un cas assez commun dans le reste de la commune, c'est-à-dire qu'il y a des constructions un peu tous les jours, avec des engins de chantier qui empruntent des routes communales. Ce que l'Exécutif fait dans ce cas, et là il pourra le faire de façon d'autant plus précise, est un état des lieux futur. Une fois le début des travaux annoncé, la commune fait un reportage photo, documente clairement l'état des lieux, des bordures et du goudron.

À ce moment-là, en cas de dégâts, il peut imputer ça directement à une seule personne. Ce sera beaucoup plus facile à gérer puisqu'il ne restera seulement qu'un chantier. Cela ne pouvait pas être réalisé avant parce qu'il y avait plusieurs chantiers en parallèle, cela devenait impossible de trouver les responsables des éventuels dégâts qui auraient pu être causés. Là, ce sera beaucoup plus simple pour un seul chantier. Pour éviter de devoir attendre potentiellement encore quatre ans et risquer des inondations, puisque c'est

ce qu'on risque en bas de la rue, la fameuse rue du Ruisseau qui porte bien son nom. Potentiellement, ces travaux seront planifiés avant que la construction soit finalisée.

M. Caryl TÜLLER (PLR) remercie le Conseil communal. Son groupe en a bien pris note et lui fait confiance pour le suivi de ces travaux.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble.

C'est par 38 OUI, contre 2 NON que le Conseil général approuve le crédit complémentaire de 280'000 francs pour l'équipement du quartier de Surville à Buttes, tel que présenté par le Conseil communal.

10 CRÉDIT-CADRE DE 490'000 FRANCS POUR L'AMÉLIORATION DE LA DESSERTE FORESTIÈRE

GED ACG 87697 | RCG 87478

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM).

M. SIVIGNON (cc) indique que ce sont des rapports de demandes de crédits sur des périodes de quatre ans qui ont été faites, comme précédemment, deux fois. L'idée, c'est de dresser la liste de tous les chemins nécessaires, d'améliorer la situation pour la desserte forestière, soit l'exploitation forestière. La liste est fournie et validée par le Canton dans le cadre des mesures de subventionnement. L'intégralité des travaux est financée par un prélèvement au fonds forestier de réserve, qui est lui-même alimenté par des attributions légales obligatoires. Donc le projet est neutre en termes de comptabilité pour la commune. L'idée, c'est juste de planifier au mieux ces travaux sur les quatre prochaines années.

Le président donne la parole à la Commission de gestion et des finances (CGF).

M. FREY (UDC) prend la parole au nom de la CGF : « *La Commission de gestion et des finances s'est réunie le 2 mars pour examiner le crédit-cadre de 490'000 francs pour la desserte forestière.*

Le rapport n'a pas suscité de débat. La Commission reconnaît l'importance de ces travaux pour l'entretien et l'exploitation des forêts.

À l'unanimité, elle vous recommande d'accepter ce crédit-cadre autofinancé. »

Le président ouvre la discussion générale.

M. Denis CHERBUIN (PLR) s'exprime à son tour : « *Après plusieurs discussions et comme il est mentionné dans le rapport que certains chemins sont aussi bien utilisés par des privés, le groupe PLR pense qu'il serait judicieux et logique que certains propriétaires privés participent aux frais de remise en état de ces chemins qu'ils utilisent aussi.*

Quelques questions ont été soulevées lors de notre séance de groupe :

- *D'où viennent les chiffres ?*
- *Est-ce que les prix mentionnés sont des prix estimatifs ou des prix selon des devis établis ?*
- *Également si ces travaux sont réalisés par des entreprises privées ou par les employés communaux ?*

Selon notre séance du groupe PLR, les membres voteront favorablement à cet arrêté. »

M^{me} Véronique FRANZIN (PS) prend la parole en ces termes : *« Le groupe socialiste soutiendra cette demande de crédit-cadre pour l'amélioration de la desserte forestière. Nous estimons qu'il est essentiel de garantir une desserte forestière de qualité pour permettre à notre service forestier de préserver durablement nos forêts. »*

M. RAY (AGORA) s'exprime également : *« En quoi la création de nouvelles pistes et la transformation de pistes en chemins contribuent au maintien de la biodiversité ? Ce que le Conseil communal, dans son rapport appelle une des quatre fonctions clés.*

Nous souhaiterions avoir une réponse.

Plus il y a de pistes et de chemins dans nos forêts et plus la biodiversité est mise à mal ! De plus, les règles d'utilisation de ces pistes et chemins par toutes sortes de véhicules ne sont pas claires et en cas d'interdiction, les contrôles sont inexistantes. »

M. Jason SCHWEIZER (UDC) prend la parole ainsi : *« Le groupe UDC acceptera le rapport relatif au crédit-cadre de 490'000 francs pour l'amélioration de la desserte forestière.*

L'entretien et la création de chemins forestiers sont essentiels pour assurer la continuité de l'exploitation de nos forêts, comme le rappelle le rapport. Ces infrastructures jouent un rôle central, tant pour la fonction économique que pour l'accès et la sécurité.

Nous relevons également avec satisfaction que ce crédit-cadre est entièrement autofinancé, ce qui constitue un élément particulièrement positif dans le contexte financier actuel. Nous nous permettons toutefois une petite question sur un ton quelque peu léger : à quand un crédit-cadre pour l'entretien des routes en général ? Car, tout comme les chemins forestiers, elles servent aussi bien à travailler qu'à se promener. »

M. SIVIGNON (cc) répond au PLR que oui, en général, ce sont des entreprises privées qui réalisent la majorité de ces travaux. Par rapport aux estimations financières, comme indiqué dans le rapport, ce sont des estimations faites sur la base de prix standard qu'il y a sur ces métrés. L'expérience montre que ces estimations sont généralement très fiables par rapport aux prix connus.

Il répond au groupe Agora qu'il est noté, dans le rapport, que c'est la forêt qui a une fonction de biodiversité. Ça ne veut pas dire que tous les projets présentés en lien avec la forêt ont eux-mêmes une fonction biodiversité. Par exemple, la forêt a une fonction biodiversité quand des surfaces sont mises en réserves, c'est une des attributions dont il est fait mention dans le rapport. Par exemple, un versement au fonds des subventions pour les mises en réserves de surface forestière supplémentaire rapporte 100'000 francs. Ce sont des hectares que la Commune ne pourra pas toucher pendant 50 ans. Ce sont des mécanismes de mise en réserve qui est une des fonctions liées à la forêt, liée à la biodiversité. Mais effectivement, ce ne sont pas tous les projets liés à la forêt qui sont liés à la biodiversité spécifiquement. Ces chemins de desserte sont liés à la fonction d'exploitation et de production de la forêt.

Concernant la question de l'UDC sur l'entretien des routes, il laisse son collègue répondre si nécessaire.

Il répond enfin au groupe PLR qu'une estimation est faite en fonction de l'utilisation de chaque chemin. Si un privé bénéficie aussi de ce chemin, une contribution financière est demandée pour participer à la remise en état. C'est le code des obligations suisse qui le permet.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble.

C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit-cadre de 490'000 francs pour l'amélioration de la desserte forestière, tel que présenté par le Conseil communal.

11 CLASSEMENT DE LA MOTION DU GROUPE AGORA SUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT DES JEUNES

GED RCG 81184

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM).

M. SIVIGNON (cc) rappelle que le Conseil communal avait annoncé, lors du Conseil général de novembre 2025, qu'il arrivait à l'échéance du délai pour répondre à cette motion. Après un an, l'Exécutif soumet ce rapport qui présente justement l'estimation financière et l'état des coûts que ce type de mesure pourrait avoir pour la commune. Il a fait l'évaluation du nombre de jeunes qui seraient éligibles en fonction des termes utilisés dans cette motion, le coût des abonnements, les mécanismes de subventionnement que certaines communes ont mis en place. Il a donné aussi les chiffres des jeunes, plus largement, pas seulement ceux qui sont en formation. Cela permet de se donner une idée de ce qui est fait aussi dans d'autres communes qui subventionnent les jeunes, non seulement quand ils sont en formation, mais jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 25 ans.

Tout cela permet d'avoir une vision assez claire des coûts que notre Commune pourrait avoir, aussi si elle mettait en œuvre des restrictions, comme c'est fait par exemple dans le subventionnement pour les soins dentaires, pour lesquels les subventions sont versées en fonction des revenus des parents, par exemple. Cela permet de moduler un petit peu le budget qu'il faudrait avoir à disposition pour ce type de financement.

Le Conseil communal a souhaité ne pas aller plus loin dans un concept qui aurait été proposé par rapport aux mécanismes opérationnels qu'on aurait pu avoir là-dedans. En effet, il existe un projet cantonal qui est maintenant abouti, qui va passer au Grand Conseil demain, après tout un travail de commission qui a été fait les années précédentes.

Ce projet de subventionnement répond, du sens du Conseil communal, à peu près exactement à la motion validée par le Législatif l'année dernière. Elle y répond même un petit peu plus largement, dans le sens où elle s'adresse à tous les jeunes de moins de 25 ans qui seraient au bénéfice d'un subventionnement potentiel jusqu'à 69 % des abonnements Onde verte. Au niveau du Conseil communal, la bonne nouvelle c'est qu'il y a un effet collatéral qui serait assez bénéfique : actuellement, la Commune achète 400 abonnements pour le transport scolaire et des abonnements obligatoires pour le transport de nos élèves. Ces abonnements sont payés à prix plein. Si le projet cantonal venait à aboutir, la commune serait éligible à ces 66 %, voire 69 % de réduction sur ces abonnements, ce qui allègerait passablement le coût des

transports scolaires au niveau de la commune. Elle aurait effectivement un petit peu plus de frais au niveau du pot commun, évalué à peu près à 4 % du 40 % du pot commun. Ce qui ferait pour la Commune à peu près 116'000 francs de charge pour ce projet cantonal, qui est un projet pilote sur deux ans. Mais en contrepartie, il y aurait une réduction d'à peu près 138'000 francs des coûts d'abonnement de transport scolaire qu'on paye déjà aujourd'hui pour les enfants. Ce projet cantonal serait donc une bonne chose pour la Commune, puisqu'elle répondra à la fois à la motion soumise par le groupe Agora l'année dernière et aiderait aussi dans le budget sur les transports scolaires.

Au vu de l'imminence du vote du Grand Conseil à ce sujet, le Conseil communal propose de classer la motion. Si toutefois aucun accord n'était trouvé demain au Grand Conseil, il sera évidemment possible de prévoir concrètement un projet de subventionnement avec le budget 2027, puisque de toute manière, il n'avait pas pris ça en compte dans le processus budgétaire 2026. Le Conseil communal aurait donc entre demain et le mois de septembre, octobre, pour le bouclage du budget pour finaliser un concept.

Le Conseil communal reste évidemment à l'écoute de vos positions, à la fois par rapport au projet cantonal, mais surtout par rapport à un projet communal, si le projet cantonal ne devait pas être mis en œuvre.

Le président passe la parole aux différents groupes.

M^{me} Katia DELLA PIETRA (PS) indique que le groupe socialiste accepte le classement de cette motion à la majorité avec une abstention. L'abstention émanait d'une volonté de ne pas classer cet objet avant qu'une proposition concrète de mise en œuvre soit sur la table. La motion Agora demandait une étude des coûts et de la faisabilité d'un subventionnement, des frais de déplacement des jeunes sortant de l'école obligatoire. Cette étude a été faite. Le rapport du Conseil communal présente les résultats de manière claire et documentée et elle l'en remercie. La proposition du Conseil communal répond à l'inquiétude qui motivait l'abstention. Il ne se contente pas de demander le classement. Il s'engage sur une suite concrète. Si aucun projet cantonal n'aboutit avant l'établissement du budget, le Conseil communal prévoit d'intégrer un arrêté et un montant dédié au budget 2027, sur lequel le Conseil général aura l'occasion de se prononcer. Le projet cantonal, dit « Un franc par jour », prévoit un rabais de 69 % sur les abonnements annuels Onde verte pour tous les jeunes de moins de 25 ans, qu'ils soient en formation ou non, sur une durée pilote de deux ans. Si le Grand Conseil adopte ce projet demain, la question posée par la motion Agora trouvera une réponse cantonale, plus ambitieuse que ce que la commune aurait pu mettre en place seule. C'est la logique qui a conduit le Conseil communal à ne pas finaliser le mécanisme propre à ce stade. Affaire à suivre. Le groupe socialiste prend acte de cet engagement et remercie le Conseil communal.

Pour son groupe, l'accessibilité des transports publics, pour les jeunes en particulier, mais pas que, est une priorité de législature. La question de la mobilité ne se réduit pas à une question de confort. Pour les familles à revenus modestes, le coût d'un abonnement représente une charge réelle, et l'éloignement géographique des lieux de formation ne fait qu'aggraver l'inégalité de départ. Au-delà de l'équité sociale, c'est aussi une question d'attractivité pour notre commune d'offrir des conditions de mobilité accessibles à tous. C'est un signal fort envoyé aux familles qui envisagent de s'établir à Val-de-Travers. De plus, des mesures de ce type tendent à se développer dans de nombreuses communes du canton, et il ne faut pas laisser notre commune à la traîne. Le groupe socialiste n'a pas l'intention de lâcher ce dossier tant qu'une solution équitable, accessible à tous les jeunes de la commune et du canton ne sera pas mise en œuvre. Si le projet cantonal est accepté demain, nous veillerons à son déploiement effectif sur notre territoire. S'il ne l'est pas, nous tiendrons le Conseil communal à son engagement d'inscrire une proposition au budget 2027. Sous ces réserves, le groupe socialiste accepte le classement.

M^{me} IOSET (POP) s'exprime à son tour : « *Le groupe POP remercie le Conseil communal de l'étude très complète réalisée pour donner suite à la motion du groupe Agora.*

Il est difficile d'imaginer que quelqu'un puisse s'opposer à venir en aide à nos jeunes pour leurs déplacements tout en encourageant l'utilisation des transports publics. Les différences d'orientation politique surgissent au moment de décider à qui attribuer l'aide et où prendre l'argent pour le faire.

Notre groupe serait favorable à verser le soutien financier pour les déplacements en fonction des revenus des responsables légaux, sur le modèle des subventions versées pour les soins dentaires. Les enfants des contribuables aisé·e·s n'ont pas besoin d'aide pour payer leur abonnement de train.

Le choix des communes de Laténa et de Neuchâtel de subventionner les déplacements de tous les jeunes de moins de 25 ans, en formation ou pas, est aussi intéressant du point de vue de l'encouragement au transport modal. Si cette formule était choisie, nous serions favorables à conditionner l'octroi des subventions aux revenus du demandeur.

L'idée d'attendre le résultat des travaux de la Commission des transports publics du Grand Conseil sur le projet pilote de subvention partielle de l'abonnement « Onde verte » pour les moins de 25 ans du canton est pertinente, mais elle éveille un commentaire et deux questions de notre part.

Le commentaire : ce projet pilote est le contre-projet à l'initiative « transports publics gratuits ». Quelques miettes pendant deux ans. La population voulait des transports publics gratuits pour toutes les personnes habitant le canton.

La question numéro 1 : le projet est justement proposé pour une durée de deux ans. S'il est accepté par les député·e·s (ce qui n'est pas encore gagné...), il permettrait à Val-de-Travers de faire une belle économie sur le budget des transports scolaires. Que se passera-t-il si, à la fin des deux ans, les autorités cantonales décident de ne pas prolonger la subvention ? Notre commune reviendra-t-elle automatiquement au système actuel d'achat d'abonnements pour les élèves de 7^e à 11^e, ou faudra-t-il recommencer à en débattre ?

Question numéro 2 : que veut dire « classer la motion du groupe Agora en attendant si le projet cantonal aboutit » ? Selon notre grande amie l'intelligence artificielle, le classement « est une procédure formelle décidant de la fin du traitement d'une motion. Il intervient généralement lorsque son objectif est atteint ou n'est plus justifié ». Comment fait-on pour classer en attendant ? Ce serait peut-être mieux de ne pas la classer ?

Notre vote dépendra des explications du Conseil communal et des interventions de nos collègues des autres partis. »

M^{me} Suzanne GFELLER (PLR) prend la parole ainsi : « *Le groupe PLR a pris connaissance du classement de la motion, du groupe Agora relative à la participation de la commune aux frais de déplacement des jeunes jusqu'à 25 ans.*

Notre groupe a pris la décision, à l'unanimité, de classer cette motion pour les raisons suivantes : ce sujet sera désormais traité au niveau cantonal, dès demain 24 mars 2026 lors de la session du Grand Conseil. Il se saisira de cette question, à la suite de la proposition de la conseillère d'État en charge des transports publics, d'un projet concret de subventionnement à la hauteur de 69 % sur les abonnements annuels de transport des jeunes.

Dans ce contexte, maintenir cette motion au niveau communal n'a plus de pertinence pour l'instant.

Vu ce qui précède, le groupe PLR vous invite à classer cette motion. »

M^{me} Christiane BARBEY-WEBER (UDC) s'exprime à son tour : « *Le groupe UDC accepte de classer la motion du groupe Agora relative à la participation de la commune aux frais de déplacement des jeunes.*

Cette décision se fonde sur les réponses du Conseil communal, indiquant qu'un dispositif cantonal d'aide aux jeunes est en préparation, notamment pour ceux qui sont amenés à se déplacer hors de leur zone, et vise à éviter de faire des doublons. »

M. RAY (AGORA) prend la parole également : « *Le groupe Agora remercie le Conseil communal pour l'étude et le rapport y relatif transmis au Conseil général suite au dépôt de notre motion, en mai 2025.*

Il a le mérite de clarifier certains points tels que les coûts et le nombre de personnes concernées. Il met aussi en évidence ce que d'autres communes arrivent à mettre en place pour soulager financièrement les parents, communes pourtant plus proches des lieux de formation que celles de Val-de-Travers.

Pour rappel, le Val-de-Travers n'a pas été épargné par les fermetures d'entités de formation ces dernières décennies (École d'horlogerie, École Technique, École de commerce, Centre de compétences en mécanique ou encore le lycée), obligeant les parents à financer les déplacements et les repas de leurs adolescents souvent obligés de quitter la région pour se former.

Ce phénomène participe d'ailleurs à ce que les jeunes quittent définitivement le Val-de-Travers pour fonder une famille et occuper un emploi ailleurs en Suisse.

Donc :

- *Compte tenu du fait qu'un projet cantonal existe via la Commission cantonale « transports publics » et que ce projet a été préavisé favorablement par le Conseil d'État (sauf erreur de notre part), et qu'il ne reste plus de manière imminente qu'à obtenir l'aval du Grand Conseil,*
- *Compte tenu du fait que le Conseil communal, dans ses conclusions, prévoit de revenir sur ce dossier dans le budget 2027 en cas de refus du Grand Conseil dudit projet cantonal,*

il nous paraît logique, ce soir, de classer cette motion.

En revanche, Agora restera très vigilant sur le suivi de ce dossier en cas de non-acceptation du Grand Conseil. En effet, Il est impératif de soulager financièrement les familles qui se voient dans l'obligation, souvent, de trouver une filière de formation postobligatoire en dehors du Val-de-Travers.

Quant aux préférences concernant les modalités d'organisation de ce soutien, en cas de refus du Grand Conseil, nous attendons le résultat définitif avant de les proposer. »

M. SIVIGNON (cc) répond au groupe POP qu'il ne sait pas exactement ce qui va se passer à la fin du projet pilote. Il imagine un retour à la situation initiale. Si le mécanisme de subventionnement cantonal n'est pas prorogé, la Commune reviendra à mettre ces sommes d'abonnement de transport scolaire au budget communal, comme cela a été fait jusqu'à présent.

Il leur répond également qu'il demande le classement de cette motion maintenant, parce que les étapes suivantes sont budgétaires, c'est-à-dire, quel montant sera inscrit au budget, quel est le montant que validera le Conseil général et surtout, quel est le règlement qui déterminera cet octroi de subvention. Si la motion n'était pas classée ce soir, le Conseil général devra décider d'un budget à inscrire à la dépense de la commune de Val-de-Travers, et devra valider potentiellement un règlement pour les décisions d'octroi. L'étape suivante passera par un travail peut-être de commissions, de groupes de travail, qui définiront ensemble une proposition concrète et qui régleront ce qu'il faudra inscrire potentiellement au budget 2027. D'où l'idée de classer maintenant et de revenir après faire ce travail budgétaire et réglementaire par la suite.

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le classement de la motion du groupe Agora sur la participation de la Commune aux frais de déplacement des jeunes, tel que proposé par le Conseil communal.

12 MOTION DU GROUPE UDC « PUBLICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL GÉNÉRAL DANS LE COURRIER DU VAL-DE-TRAVERS »

GED 85023

Le président passe la parole au groupe UDC pour le développement de cette motion.

M. FREY (UDC) présente la motion proposée ainsi : *« Par la présente motion, notre groupe souhaite proposer une mesure simple, concrète et accessible à toutes et tous, visant à renforcer la transparence et la vitalité démocratique au sein de notre commune.*

Nous demandons au Conseil communal d'étudier le coût et la faisabilité de la publication des procès-verbaux du Conseil général dans le journal local. Cette proposition repose sur un constat clair : aujourd'hui, l'accès à l'information politique communale existe, mais il reste souvent limité à des canaux numériques ou à des démarches actives de recherche. Or, une partie non négligeable de la population ne consulte pas régulièrement ces supports. Publier les procès-verbaux dans un hebdomadaire local permettrait d'élargir considérablement la diffusion de l'information. Cela offrirait à chacune et chacun un accès direct, simple et régulier aux décisions et aux débats qui façonnent la vie de notre commune.

Cette démarche présente plusieurs avantages majeurs :

Premièrement, elle permet de toucher un public plus large, notamment les personnes moins à l'aise avec les outils numériques ou celles qui ne vont pas spontanément chercher l'information en ligne.

Deuxièmement, elle supprime l'obstacle de la recherche active : l'information vient directement au citoyen, dans un support qu'il consulte déjà.

Troisièmement, il faut souligner que la lecture du Courrier du Val-de-Travers s'inscrit souvent dans un moment particulier de la journée : un moment de pause, où l'on s'assied, où l'on prend le temps, souvent autour d'un café. Dans ce contexte, les lectrices et lecteurs sont plus disponibles, plus attentifs et donc plus réceptifs aux informations, y compris à la vie politique communale.

Quatrièmement, cette pratique existe déjà ailleurs et fonctionne. À titre d'exemple, le courrier de Sainte-Croix publie les procès-verbaux de plusieurs communes, notamment Sainte-Croix, Bullet et Mauborget. Cela montre que cette solution est non seulement réalisable, mais aussi pertinente pour informer efficacement la population à l'échelle locale.

Enfin, cette démarche contribue à éveiller l'intérêt pour la vie politique locale. En rendant ces informations visibles et accessibles, nous donnons l'opportunité à chacun – quel que soit son âge ou son degré d'engagement – de s'informer et de mieux comprendre les enjeux communaux.

À terme, une population mieux informée est une population plus impliquée. Cette mesure pourrait ainsi favoriser une participation accrue à la vie politique. En conclusion, il s'agit d'une proposition pragmatique, peu contraignante, un feuillet supplémentaire cinq fois par année, à fort potentiel en termes de transparence et de participation démocratique. C'est pourquoi nous vous invitons à soutenir cette motion. »

Le président laisse ensuite la parole au Conseil communal.

M. SIMON-VERMOT (cc) répond en ces termes : *« Le Conseil communal combat cette motion pour plusieurs raisons. La première concerne le coût de telles parutions dans le Courrier du Val-de-Travers. Selon une offre reçue de l'imprimerie Montandon, éditrice de l'hebdomadaire, chaque procès-verbal publié in extenso coûterait, selon le format choisi, entre 8'500 francs et 10'500 francs hors taxes, soit un montant annuel d'environ 60'000 francs pour six séances. Pour information, les avis officiels publiés toutes les deux semaines coûtent déjà près de 55'000 francs, donc un montant équivalent à ce qui est aujourd'hui examiné par votre Autorité. »*

À cette somme importante s'ajoute un problème plus technique qui consiste en la difficulté temporelle de rendre un procès-verbal lisible et utilisable pour le Courrier de la même semaine ou de la semaine suivante – il serait, selon nous, peu utile de faire paraître un tel document plus de deux ou trois semaines après la tenue du Conseil général.

Finalement, le PV publié n'aurait pas été formellement validé par le Conseil général, ce qui pose la question de sa légitimité, même si ce document n'est que très rarement corrigé en séance plénière.

Pour mémoire, le Conseil communal publie déjà l'ordre du jour du Conseil général avant chaque séance et invite la population à assister à vos débats. La Chancellerie édite également des résumés que tout un chacun peut trouver sur le site Internet communal et sur les réseaux sociaux.

Si la promotion de la démocratie est toujours aussi importante (et certainement encore plus aujourd'hui), il nous semble que la motion ne résoudra pas la question de l'absentéisme. Nous vous invitons par conséquent à refuser cette motion. »

Le président ouvre la discussion générale.

M. BÉRANECK (PS) s'exprime ainsi : *« Le groupe socialiste salue l'intention de cette motion. Mieux informer la population, c'est un objectif que nous partageons sincèrement. Mais permettez-moi de relever quelques éléments pratiques... »*

Deux chiffres que tout le monde peut trouver facilement : les procès-verbaux de notre Assemblée font environ 80 pages A4 recto-verso par année et le Courrier du Vallon a un tirage à 6'500 exemplaires. Multipliez... on arrive à un demi-million de feuilles par année (5 palettes). La mise en page dans un hebdomadaire serait différente, mais l'ordre de grandeur, lui, devrait rester comparable. Tout ça pour des documents que, soyons honnêtes, pas grand monde ne lira. Les procès-verbaux du Conseil général, c'est précis et exhaustif – c'est leur raison d'être. Ce ne sont pas des articles de journaux.

Et justement, informer la population, c'est le rôle de la presse et des journalistes. Journalistes qui sont présents dans cette salle à chaque séance et qui couvrent nos débats et relaient nos prises de position.

Ce qu'il faut publier dans un hebdomadaire, c'est une synthèse journalistique, pas une retranscription mot pour mot sur plusieurs dizaines de pages.

Dernier point et non des moindres : le procès-verbal n'étant validé qu'à la séance suivante, soit deux à trois mois plus tard, quel procès-verbal publierait-on exactement ? Une version non validée ? Ou on attend le procès-verbal définitif et l'information arrive avec un trimestre de retard ? Dans un cas comme dans l'autre, le gain démocratique reste difficile à trouver.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste s'oppose à cette motion – non par manque d'intérêt pour la transparence des décisions prises par cette assemblée, mais parce qu'imprimer près de quatre tonnes de procès-verbaux chaque année dans l'hebdomadaire local ne fera pas une démocratie plus vivante. »

M. CORTESE (PLR) prend la parole également : *« Le groupe a pris connaissance de la motion du groupe UDC demandant d'étudier le coût et la faisabilité de la publication des procès-verbaux du Conseil général dans le Courrier du Val-de-Travers.*

Nous comprenons bien l'intention des motionnaires, qui souhaitent renforcer l'accès à l'information politique et, à travers cela, encourager l'intérêt et la participation citoyenne. Sur le principe, difficile d'être contre : qui serait opposé à plus de démocratie ?

Mais entre l'intention et la réalité... il y a parfois un fossé. Et dans ce cas précis, il est même assez large, trop large à nos yeux...

Après analyse, notre groupe n'est, dans son ensemble, pas convaincu par la mesure proposée.

Tout d'abord, rappelons une évidence : les procès-verbaux du Conseil général sont déjà accessibles. Ils sont disponibles sur le site Internet de la commune. Et pour celles et ceux qui ne disposent pas d'un accès numérique, il est tout à fait possible de s'adresser à l'administration communale pour en obtenir une version papier.

Autrement dit, l'accès à l'information existe déjà. Il fonctionne. Et surtout, il est ouvert à toutes et tous.

Ensuite, parlons du contenu. Un procès-verbal, ce n'est pas un article de journal. C'est un document dense, détaillé, parfois technique. Le dernier en date compte près de 39 pages A4.

On peut dès lors légitimement se demander qui, dans cette salle ou ailleurs, souhaite réellement lire 39 pages de PV dans son journal du jeudi soir... et surtout jusqu'au bout ?!

Sur le plan financier, permettez-nous aussi de relever une certaine contradiction. À l'heure où l'UDC se pose volontiers en championne des économies, la mesure proposée engendrerait un coût d'environ 11'000 francs par parution, soit près de 60'000 francs par année.

Dans un contexte de budget communal déficitaire, proposer une telle dépense pour un dispositif dont la valeur ajoutée reste à démontrer relève, à nos yeux, d'une certaine légèreté.

Autre point : le public cible. La motion évoque notamment la volonté de toucher la jeunesse. Là encore, permettez-nous de douter du canal choisi. Aujourd'hui, les jeunes ne s'informent pas par le biais d'un hebdomadaire papier, mais via des supports numériques.

À l'heure du numérique et de l'information instantanée, vouloir toucher la population par la publication de procès-verbaux dans un hebdomadaire papier relève clairement d'un décalage avec la réalité... voire d'un mauvais choix de cible.

Cela étant dit, nous ne sommes pas fermés à toute amélioration. Bien au contraire. Mais encore faut-il qu'elle soit pertinente.

Des solutions simples, modernes et nettement moins coûteuses existent. Par exemple, l'intégration d'un QR code dans la page communale du Courrier du Val-de-Travers permettrait d'orienter directement les lectrices et lecteurs vers les procès-verbaux en ligne. Une solution efficace, accessible et surtout responsable financièrement.

Enfin, n'oublions pas que la démocratie locale ne se résume pas à la lecture d'un PV. Les citoyennes et citoyens ont la possibilité d'assister aux séances du Conseil général, de voir, d'entendre et de comprendre les débats en direct.

En conclusion, si l'objectif affiché est louable, les moyens proposés apparaissent inadaptés, coûteux et en décalage avec les usages actuels de la population.

Pour toutes ces raisons et dans une grande majorité, le groupe PLR recommande de refuser cette motion. »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) indique qu'afin de ne pas rallonger la séance, au vu de l'accueil plutôt défavorable sur cette proposition et aussi au vu des coûts exprimés par le Conseil communal, il semble raisonnable pour son groupe de retirer cette motion.

Néanmoins, il demande quand même au Conseil communal de, informellement peut-être, réfléchir aux idées évoquées ce soir. Il parle de synthèse journalistique, de quelque chose qui retracerait peut-être un petit peu plus en détail les débats de cette Assemblée. Il y a des solutions intermédiaires entre le tout et rien, et le Conseil communal est invité à y réfléchir. Bien évidemment, ce n'est pas urgent, mais ça peut être une plus-value, comme cela a été évoqué, pour l'information dans notre commune, auprès de la population, sur nos travaux.

M. RAY (AGORA) aurait apprécié que le président donne la parole à tous les groupes avant de passer au point suivant.

13 COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

13.1 Projet éolien – Avenant à la convention avec Verrivent

M. SIVIGNON (cc) informe l'Assemblée que, dans le cadre du projet du parc éolien porté par la société Verrivent, un avenant à la convention de collaboration a été signé le 3 février dernier entre les communes de Val-de-Travers, des Verrières, de la Côte-aux-Fées et la société Verrivent. Cet avenant vise notamment à mettre à jour trois articles qui concernent, d'une part, les conditions de versement des impôts, la participation des communes au Conseil d'administration et la participation des communes au capital-actions.

Ce [document](#) est d'ores et déjà en ligne sur le site Internet de la commune. Il précise qu'il y a eu un problème de mise en page détecté après signature, qui sera mis à jour dès que possible.

14 INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

14.1 Interpellations

14.1.1 Interpellation du groupe UDC concernant la sécurité routière à la rue de Môtiers à Boveresse, déposée le 15 décembre 2025

La circulation sur la rue de Môtiers à Boveresse représente aujourd'hui un problème croissant pour les habitants du secteur. Malgré la mise en place de chicanes et de la limitation à 30 km/h, ces mesures s'avèrent largement inefficaces : la vitesse n'est pas respectée, et la sécurité des usagers, en particulier des riverains, piétons et cyclistes demeure insuffisante.

Plusieurs riverains suggèrent d'envisager l'installation de ralentisseur de vitesse électronique qui fonctionne très bien à la rue du Quarre ou des feux de circulation permanents au rouge, qui ne passent au vert qu'à l'approche ou à l'arrêt d'un véhicule qui permettrait un contrôle efficace de la vitesse tout en fluidifiant la circulation.

Par ailleurs, la fermeture annoncée de la rue Saint-Gervais à Couvet l'an prochain soulève de nombreuses questions. La population souhaite savoir si la déviation passera par Boveresse et quelles mesures seront prises pour garantir la sécurité routière et limiter les nuisances.

La situation est d'autant plus sensible que plusieurs grandes entreprises de la région utilisent quotidiennement cet axe pour leurs camions, augmentant significativement le trafic lourd au cœur des localités. Cette réalité renforce l'urgence de mesures réellement efficaces.

Au vu de ces éléments, nous prions le Conseil communal de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Quelles analyses ou évaluations ont été réalisées concernant l'efficacité actuelle des chicanes à la route de Môtiers ?
2. Le Conseil communal est-il prêt à tester une solution de feux régulant la vitesse ?
3. Dans le cadre de la fermeture de la rue Saint Gervais à Couvet la déviation envisagée passera-t-elle par Boveresse ?
4. Quelles mesures sont prévues pour assurer la sécurité des riverains et des usagers durant cette période de déviation potentielle ?
5. Plus généralement, quelle est la vision du Conseil communal pour améliorer durablement la sécurité routière à la rue de Môtiers à Boveresse ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : *« Le Groupe circulation a pris bonne note de cette interpellation, mais également d'un courrier des riverains de la route de Môtiers du mois de janvier dernier.*

Cet organe a pris la décision de poser un radar pédagogique durant un certain temps pour rendre les usagers attentifs à leur vitesse. Grâce à cet outil, nous aurons aussi des statistiques de vitesse sur ce tronçon.

Concernant les questions spécifiques, voici les réponses du Conseil communal :

1. *L'efficacité des chicanes à la route de Môtiers n'est pas remise en cause même si ce système ne résout pas tout. Pour mémoire, ces chicanes font face à des demandes contradictoires. Nous souhaitons réduire la vitesse tout en permettant le passage du trafic agricole et des transports publics. Si les chicanes empêchent la circulation, elles seront alors inmanquablement déplacées par quelque usager mécontent.*
2. *Le Conseil communal ne souhaite pas installer de feux à cet endroit pour une question financière, mais également pour ne pas ouvrir la boîte de Pandore.*
3. *La question de la déviation lors des travaux sur la rue Saint-Gervais de Couvet occupe déjà nos services. Nous allons indiquer la fermeture de cette rue dès Fleurier pour réduire le trafic depuis ce village jusqu'à Boveresse. En revanche, il sera difficile d'empêcher les véhicules provenant de Môtiers de passer par cet axe. La pose de radars pédagogiques permettra de rendre les conducteurs attentifs, nous l'espérons.*
4. *Malheureusement, le Conseil communal n'a pas de solution miracle ni pour cette route ni pour tous les autres axes qui ont les mêmes caractéristiques. À nouveau, nous devons ménager tous les usagers. Nous souhaitons quand même rappeler qu'un itinéraire de mobilité douce permet de relier les villages de Môtiers et de Boveresse en toute sécurité et qu'une fois dans ce village, les piétons et les cyclistes peuvent emprunter la ruelle du Temple pour rejoindre la rue du Quarre. Il est toutefois vrai que la signalisation pourrait être améliorée sur cette ruelle ; nous allons y réfléchir bientôt. »*

M^{me} BARBEY-WEBER (UDC) se dit satisfaite.

14.1.2 Interpellation du groupe POP à propos de la desserte en soins pédiatriques à Val-de-Travers

Le nombre de médecins généralistes installés dans notre commune est, à défaut d'être optimal, juste satisfaisant.

Il n'y a par contre qu'une seule pédiatre travaillant à temps partiel. Il est donc actuellement impossible pour les parents de choisir, à Val-de-Travers, le pédiatre de leur enfant et donc de répondre à leur demande, tant au niveau du choix du praticien que du temps disponible de la pédiatre déjà installée.

Quels sont les moyens à disposition du Conseil communal pour tenter de pallier ce manque et qu'est-ce que le Conseil communal envisage d'entreprendre pour attirer de nouveaux pédiatres ?

M^{me} Sarah FUCHS-ROTA (cc) répond en ces termes : *« En effet, à ce jour, une seule pédiatre est installée sur le territoire communal et exerce à temps partiel. Selon les données disponibles sur le site sitn.ne, qui recense la disponibilité des pédiatres, cette offre apparaît limitée. Il convient toutefois de relever que certains médecins de formation française, actifs sur notre territoire, pratiquent également des actes de pédiatrie sans être intégrés dans ce décompte. »*

La marge de manœuvre du Conseil communal demeure néanmoins restreinte dans ce domaine. La problématique n'en est pas moins réelle et appelée à s'accroître, comme le souligne la réponse du Conseil d'État transmise aux membres du Grand Conseil le 20 janvier dernier, en réponse à une intervention de la députée Aurélie Gressot, relative à la pénurie de pédiatres dans le canton.

Comme le relève également le Conseil d'État dans sa réponse écrite et ainsi que l'a rappelé le Dr Spigariol du Réseau hospitalier neuchâtelois, ancien Vallonnier, dans une intervention relayée par RTN, les solutions à cette situation passent notamment par le développement d'une prise en charge en réseau.

Dans cette optique, la Commune collabore régulièrement avec le Service cantonal de la santé publique, notamment dans la perspective du développement d'une maison de santé sur le territoire. Mais également avec le délégué à la domiciliation pour l'installation de médecins dans la région.

Par ailleurs, des évolutions récentes à l'échelle cantonale devraient contribuer à améliorer la situation. La reprise par le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) d'une partie des activités du Groupe Santé Volta, ainsi que la mise en place de Réso.ne, élément-clé pour le déploiement de maisons de santé et d'un réseau cantonal de soins intégré, permettront une meilleure allocation des ressources en fonction des besoins de la population, tout en participant au désengorgement des services d'urgence.

Dans ce cadre, deux postes de pédiatres sont d'ores et déjà prévus dans le dispositif Réso.ne, ce qui constitue une perspective encourageante pour le renforcement de l'offre en pédiatrie dans la région. »

M. Philippe VAUCHER (POP) est satisfait.

14.1.3 Interpellation du groupe POP à propos des mesures prises pour lutter contre les déchets sauvages

Il a été porté à notre connaissance que les parents qui amènent leurs enfants au petit terrain de jeux à côté de l'école de Travers y trouvent régulièrement des déjections canines et autres saletés, y compris une fois une lame de rasoir.

Nous aimerions savoir quelles sont les mesures prises par notre commune pour contrer ce genre d'incivilités et quelles sont les forces de main-d'œuvre attribuées à lutter contre les déchets sauvages d'une façon générale.

M. KLAUSER (cc) prend la parole ainsi : *« À ce jour, la place de jeux du collège de Travers est visitée et nettoyée deux fois par semaine. Ceci ne prend pas en compte les passages des collaborateurs des parcs et promenades pour l'entretien des pelouses et taille des arbres.*

L'équipe des déchets est composée de trois collaborateurs. Ces derniers récoltent quatorze tonnes de déchets sauvages sans compter les gros déchets qui représentent huit tonnes supplémentaires. L'ensemble des collaborateurs des travaux publics est concerné.

Finalement, il s'agit plus de comportement que de manque de poubelles. Chacun-e doit être responsable de ses déchets. »

M^{me} IOSET (POP) est plus ou moins satisfaite. Il faut aussi penser que ce terrain de jeu est utilisé durant les récréations par les élèves du collège. Il faudrait peut-être trouver une autre solution pour ce genre de terrain. C'est évidemment un problème de comportement, ce n'est pas un problème de manque de poubelles, et ce n'est pas aux citoyens de venir interpellier les gens qui laissent leur chien faire leurs besoins sur le terrain de jeu.

14.1.4 Interpellation du groupe PS concernant le mandat d'analyse du fonctionnement du SAE confié à M. Alexandre Iseppi

Le groupe socialiste a appris par voie de presse qu'un mandat d'analyse du fonctionnement du Service d'accueil de l'enfance (SAE) avait été confié à M. Alexandre Iseppi.

Cette information soulève plusieurs interrogations auxquelles le groupe socialiste souhaite obtenir des réponses claires de la part du Conseil communal.

Le groupe socialiste pose dès lors les questions suivantes :

1. Quels étaient les objectifs précis fixés dans le cadre de ce mandat ? Quels livrables étaient attendus et dans quel délai ?
2. Sur quelle base le Conseil communal a-t-il décidé de confier ce mandat ? A-t-il fait l'objet d'une mise en concurrence ou d'un appel d'offres ? Dans la négative, pourquoi ce choix s'est-il porté sur M. Iseppi ?
3. À qui ce mandat a-t-il été confié exactement – à M. Alexandre Iseppi à titre personnel, ou à la société NL Technologie SA dont il est l'ayant droit ? Cette distinction n'est pas anodine : selon le Registre du commerce, les buts statutaires de NL Technologie SA sont l'exploitation de garages ainsi que la commercialisation de produits informatiques et de télécommunications. On peine à voir en quoi ces activités qualifient cette entité pour analyser le fonctionnement d'un service communal d'accueil de l'enfance. Plus largement, le groupe socialiste s'interroge sur les compétences et l'expérience de M. Iseppi lui-même dans le domaine de l'accueil de l'enfance : quelles qualifications ou références ont conduit le Conseil communal à lui faire confiance pour une telle mission ?
4. Quel est le coût total de ce mandat pour la commune ?
5. Les conclusions de cette analyse ont-elles été transmises au Conseil communal ? Si oui, quelles suites y ont été données ?

DEVELOPPEMENT : M. HIRSCHY (PS) précise : *« Les représentants de la CGF de notre groupe savaient qu'une analyse du fonctionnement du Service de l'accueil de l'enfance (SAE) avait été initiée par le Conseil communal en ignorant toutefois l'identité de la société ou de la personne mandatée. Les conclusions de cette analyse n'ont d'ailleurs pas encore été partagées avec la CGF. En parfait respect avec leur devoir de*

confidentialité, nos commissaires n'ont pas partagé l'existence de cette analyse avec les autres membres de notre groupe.

Notre groupe a donc été surpris quand il a appris par voie de presse que ce mandat d'analyse du fonctionnement du Service de l'accueil de l'enfance avait été confié à M. Alexandre Iseppi qui s'était déclaré, entre-temps, candidat pour le siège vacant du Conseil communal. Suite à l'élection de ce soir, M. Iseppi va reprendre le dicastère qu'il a partiellement analysé. Notre groupe trouve cette situation un peu trop téléphonée et, dans notre interpellation, nous posons des questions importantes à nos yeux pour mieux comprendre les critères objectifs qui ont motivé le Conseil Communal à choisir M. Iseppi pour cette analyse. »

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : *« Il est important de poser le contexte chronologique du mandat confié à M. Alexandre Iseppi.*

En octobre 2025, donc bien avant la démission de M. Malo Bortolini (qui a été annoncée le 28 janvier 2026) et avant la candidature de M. Iseppi au poste de conseiller communal, le Conseil communal a souhaité mandater un expert pour analyser le fonctionnement d'un des services de la protection de la population afin de clarifier les responsabilités, la répartition des tâches et ainsi optimiser les ressources nécessaires.

Reconnu dans le domaine des « feux bleus » pour son expertise dans l'analyse stratégique des enjeux de sûreté, de sécurité et de risques, M. Iseppi nous a semblé être adéquat pour cette analyse. Pour information, ce dernier a travaillé sur plusieurs projets pour le compte du Canton et des communes ces dernières années, notamment dans le domaine du préhospitalier ou de la défense incendie. Il était alors propriétaire de l'entreprise ETIC Etudes, Ingénierie et Conseil SA sise à Préverenges (VD).

En parallèle s'est posée la question d'une analyse du Service de l'accueil de l'enfance d'un point de vue administratif. En discutant avec M. Iseppi pour le premier projet, nous nous sommes rendu compte que ce dernier était aussi mandaté dans le canton de Vaud dans le domaine de l'accueil extrafamilial.

Dès lors, nous lui avons demandé une offre pour deux mandats : le premier pour mon dicastère et le deuxième pour le dicastère du personnel, de la jeunesse et de l'enseignement.

Concernant ce 2^e mandat, dont l'offre a été reçue le 4 novembre 2025, plusieurs étapes étaient prévues :

- 1. La première étape consistait à établir une image précise du fonctionnement actuel du SAE en menant divers entretiens.*
- 2. À l'issue de ces entretiens, le mandataire devait établir un état des lieux du fonctionnement du service, de son organisation, de ses processus, des outils de gestion utilisés ainsi que des problèmes que cela occasionne.*
- 3. L'organisation et le fonctionnement actuels devaient ensuite être analysés en détail et comparés à l'organisation, au fonctionnement d'autres services d'accueil de l'enfance, publics ou privés.*
- 4. Sur la base des résultats de l'analyse, différentes pistes d'optimisation devaient ensuite être proposées au Conseil communal.*
- 5. Finalement, un rapport présentant l'ensemble du mandat a été élaboré et présenté au Conseil communal.*

Une fois validé par le Conseil communal (ce qui a été fait le 12 novembre 2025), ce travail devait être effectué en quelques semaines avec un rendu en février, ce qui a été fait.

Conformément à nos règles internes en matière d'acquisition, nous n'avons pas fait appel à d'autres mandataires potentiels car l'offre proposée était inférieure à 20'000 francs. De plus, l'expérience de M. Iseppi dans le domaine de l'audit et de l'analyse en général et le fait qu'il connaisse bien le fonctionnement de notre commune et du Service de l'accueil de l'enfance ont convaincu le Conseil communal de son adéquation pour ce travail.

Le mandat a été confié à M. Iseppi en tant qu'expert et non pas à son entreprise actuelle NL Technologies S.A. Nous avons donc fait appel à ses compétences en direct et c'est lui qui a réalisé toute l'analyse. Nous pouvons toutefois regretter que le rapport soit publié aux couleurs de l'entreprise NL Technologies S.A. qui, en effet, ne poursuit pas les buts envisagés pour ce mandat.

Le mandat a coûté 14'992.10 francs, soit un montant en deçà de l'offre initiale.

Comme précédemment mentionné, le rapport a été rendu le 12 février dernier à votre serviteur et une séance d'échange a eu lieu avec M. Iseppi et le Conseil communal le 4 mars dernier. Le rapport final a été reçu le 5 mars et le Conseil communal l'a avalisé le 11 mars. Il sera prochainement transmis aux membres de la Commission de gestion et des finances, accompagné d'une feuille de route. »

M. HIRSCHY (PS) est complètement satisfait et remercie le conseiller communal pour ses explications.

14.1.5 Interpellation du groupe PS concernant la situation dans notre commune à la suite du drame de Crans-Montana

L'enquête à la suite de la tragédie de Crans-Montana a mis en lumière des lacunes organisationnelles et un manque de clarté dans les responsabilités communales.

1. Le Conseil communal peut-il préciser qui est responsable, au sein de la commune, des contrôles de sécurité et de protection incendie dans ses établissements, particulièrement publics ?
2. Existe-t-il un service communal ou une personne clairement désignée, avec un cahier des charges formel, pour ces contrôles ?
3. À quelle fréquence les contrôles de sécurité et incendie sont-ils réalisés dans notre commune ?
4. Existe-t-il un registre ou un système de suivi permettant de vérifier que tous les établissements concernés ont bien été contrôlés ?
5. Existe-t-il des mesures concrètes qui ont été prises dans notre commune suite à la tragédie de Crans-Montana ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ici également à l'interpellation suivante : « Vous nous permettrez de répondre aux interpellations du PS et du PLR en même temps.

Le drame de Crans-Montana nous a rappelé avec force que la prévention incendie a un rôle primordial pour la sécurité des personnes et des biens alors que, pendant longtemps, ce fut un domaine parfois méconnu et peu présent dans l'espace médiatique. Pour être clair, avant cette tragédie, les préventionnistes étaient au mieux considérés comme des gêneurs procéduriers. Aujourd'hui, tous les regards se tournent vers la prévention incendie et attendent des réponses.

Dans notre canton, la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS) indique clairement que « la prévention contre les incendies et les dangers dus aux éléments naturels incombe aux communes. » Nous ne sommes toutefois pas seuls, car nous pouvons compter sur l'expertise de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) pour appliquer les normes de protection contre les incendies définies au niveau fédéral par l'Association des Établissements d'Assurance incendie (AEAI). À ce jour, ce sont les prescriptions de protection incendie 2015 qui s'appliquent.

Dans notre commune, nous avons un service partiellement dédié à la prévention incendie, à savoir le service de sécurité de proximité et de prévention incendie qui compte un chargé de sécurité pour le domaine de la protection incendie AEAi à 50 %, un pool administratif et une Commission de police du feu composée d'une quinzaine de miliciens. Ces derniers visitent les bâtiments sans risque d'incendie particulier ou à risque modéré tels que les bâtiments d'habitation à plus de trois appartements, les

bâtiments de bureaux et industriels sans risque particulier, les bâtiments agricoles, les parkings collectifs, etc. Pour ces bâtiments, la visite périodique a lieu tous les dix ans.

Les bâtiments avec risque d'incendie élevé tels que les bâtiments scolaires, les centres culturels, les salles polyvalentes pouvant contenir jusqu'à 300 personnes, etc. sont inspectés par notre chargé de sécurité avec une périodicité de tous les cinq ans.

Depuis cette année, les établissements publics ont été reclassés par le Conseil d'État et sont désormais rangés dans deux catégories spécifiques : établissements publics à risque élevé avec une visite tous les deux ans et établissements publics à risque modéré avec une visite tous les quatre ans. Il est important de rappeler que la classification des bâtiments dans les différentes catégories est réalisée par l'ECAP avec le soutien de la Commune.

Comme dans pratiquement toutes les communes, les visites ne sont malheureusement pas toutes réalisées selon le planning, pour diverses raisons. En 2025, par exemple, le nouveau programme créé par l'ECAP pour les inspections a été inutilisable durant plusieurs mois, ce qui a limité le nombre de visites. Il faut aussi souligner que les membres de la Commission de police du feu sont des miliciens volontaires, ce qui peut aussi compliquer le respect du planning.

Toutes les inspections sont dûment inscrites dans le programme précité qui s'appelle ECAPrev et chaque commune a l'obligation de fournir à l'ECAP la liste des visites faites par année. Nous avons donc une vue d'ensemble des bâtiments à visiter avec leur périodicité et les mesures qui doivent être prises par les propriétaires. Le nombre de visites effectuées est d'ailleurs mentionné chaque année dans le rapport de gestion de mon dicastère.

Depuis janvier, à l'instar de nombreuses communes, nous avons mis le focus sur la prévention incendie. Dans un premier temps, nous avons demandé la liste des bâtiments avec risque d'incendie élevé et avons décidé de mettre notre chargé de sécurité à 100 % pour ces tâches – pour info, il est usuellement agent de sécurité publique dans notre commune pour les 50 autres pourcents. Selon l'avancée des travaux, nous allons potentiellement mandater un chargé de sécurité externe pour soutenir notre démarche.

En coordination avec le Canton, les établissements publics à risque élevé de notre commune ont aussi été inspectés durant les premières semaines de l'année.

Concernant les bâtiments communaux et plus spécifiquement les bâtiments scolaires et les salles de spectacle, nous avons décidé de les inspecter dans le courant de l'année, même s'ils n'étaient pas forcément prévus dans la planification annuelle, afin de renforcer le sentiment de sécurité. Il faut toutefois savoir que la capacité maximale des salles qui peuvent être réservées est clairement mentionnée sur le site de réservation. Dans les collèges, des personnes de contact en prévention incendie (PERCOPI) sont en place depuis de nombreuses années et chaque bâtiment a son plan d'évacuation.

De même, un exercice d'évacuation organisé par mon dicastère et le DPJE a lieu dans chaque collège de la région durant la législature, donc avec environ quatre bâtiments concernés par année. Des évacuations sont aussi organisées par les PERCOPI au début de chaque année scolaire. Le SPPI et le SDIS rendent visite chaque année aux élèves de 7^e année pour 45 minutes de sensibilisation à la prévention incendie.

Dans les structures d'accueil extrafamilial, l'exercice d'évacuation est organisé annuellement par le DAEPP et le service concerné.

Pour les grandes manifestations, des concepts de sécurité sont exigés aux organisateurs par mon dicastère et des inspections ont lieu avant l'ouverture pour s'assurer que les normes sont respectées.

Même si elle est confiée au service qui porte son nom dans notre commune, la prévention incendie est l'affaire de toutes et de tous quotidiennement. Malgré le travail de nombreuses personnes au sein du SPPI, de la commission de police du feu, des écoles ou des structures d'accueil, du service des bâtiments ou encore au sein de l'ECAP, nous avons encore du pain sur la planche pour rassurer la population en

gardant finalement en tête que le risque zéro n'existera jamais et en se rappelant qu'une sécurité à toute épreuve pourrait aussi, au final, limiter, voire interdire certaines activités. »

Les groupes socialiste et PLR se disent satisfaits.

14.1.6 Interpellation du groupe PLR concernant la prévention incendie

À la lumière des tragiques événements survenus à Crans-Montana en janvier 2026, qui ont mis en évidence des lacunes potentielles en matière de sécurité incendie, il apparaît nécessaire de s'interroger sur la situation au sein de notre commune.

Dès lors, nous prions le Conseil communal de se prononcer sur les éléments suivants :

- Les normes de prévention incendie sont-elles pleinement respectées dans les bâtiments communaux ?
- Quels dispositifs sont actuellement en place pour garantir le respect des normes de sécurité incendie lors de manifestations organisées sur le territoire communal ou dans les bâtiments communaux (fêtes, marchés, événements culturels, etc.) ?
- Quelle est l'activité de contrôle effective de la Commune (fréquence, moyens, suivi) ?
- Des mesures immédiates ont-elles été prises récemment ?
- Quelles améliorations ou adaptations sont envisagées ?

M. SIMON-VERMOT (cc) a répondu à cette interpellation plus haut.

14.1.7 Interpellation du groupe PLR concernant le parlement des jeunes

Le 24 février dernier, en pleine campagne de votation, plusieurs de nos membres ont été surpris de voir circuler sur les réseaux sociaux une propagande du Parlement des jeunes de Val-de-Travers s'opposant à l'initiative « 200 francs ça suffit ».

Bien que nous nous réjouissions de l'intérêt politique de la jeunesse, nous sommes un peu dubitatifs quant à la prise de position sur un objet fédéral par un Parlement des jeunes communal financé par notre collectivité. Notre groupe s'interroge sur la pertinence de cette publication

De mémoire, notre autorité n'a jamais (ou alors très rarement) pris position sur des objets fédéraux. Nous ne comprenons donc pas vraiment pourquoi cette prise de position d'un parlement composé de jeune dit « apolitique », surtout au niveau fédéral. Le Conseil communal est-il en mesure de nous éclairer ?

Nous sommes convaincus que laisser une place à la jeunesse peut être bénéfique pour dynamiser la politique régionale. Cependant, nous attendons plutôt que le Parlement des jeunes soit actif là où le financement provient ; à savoir à Val-de-Travers.

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) répond ainsi : « Le Conseil communal remercie le groupe PLR pour sa question. Il ne partage toutefois ni l'analyse ni les préoccupations exprimées à l'égard de la prise de position du Parlement des jeunes.

Afin d'y répondre de manière rigoureuse, le Conseil communal a sollicité directement le Parlement des jeunes sur la démarche ayant conduit à la publication mentionnée.

Il ressort de cet échange que la décision de se positionner a été prise à l'unanimité, à l'issue d'un débat interne structuré. Les membres du Parlement des jeunes ont considéré que l'objet soumis au vote présentait un enjeu direct pour leur génération, en particulier en matière d'accès à l'information.

Ils relèvent notamment que l'acceptation de l'initiative aurait fortement restreint la présence en ligne de la RTS, alors même que ses canaux numériques constituent aujourd'hui une source d'information centrale pour les jeunes. Sur la base d'études reconnues telles que JAMES ou WHA, ainsi que des données de la RTS elle-même, ils rappellent que des dizaines de milliers de jeunes s'informent principalement via ces plateformes, lesquelles génèrent plusieurs millions de vues hebdomadaires. Une limitation de cette offre aurait ainsi, selon eux, porté atteinte à l'accès à l'information et, par conséquent, au débat démocratique pour une partie importante de la jeunesse.

Le Parlement des jeunes souligne également le rôle de la RTS en matière de promotion culturelle et sportive, notamment à travers des formats destinés aux jeunes tels que « Tataki », qui contribuent à valoriser des talents locaux et à traiter de thématiques spécifiques à leur génération.

Sur cette base, le Conseil communal considère que la prise de position du Parlement des jeunes repose sur une analyse argumentée et cohérente, en lien direct avec les intérêts de la jeunesse qu'il représente.

S'agissant du caractère fédéral de l'objet, le Conseil communal relève que le règlement du Parlement des jeunes lui permet explicitement de débattre de toute question en lien avec la politique et d'adopter des résolutions, sans distinction de niveau institutionnel. Par ailleurs, les effets d'une décision fédérale s'appliquent pleinement aux jeunes du Val-de-Travers ; il n'y a donc pas lieu de considérer ces enjeux comme extérieurs à leur réalité.

Concernant la qualification « d'apolitique », le Conseil communal partage la clarification apportée par le Parlement des jeunes : celui-ci est apartisan, et non apolitique. Cette distinction est essentielle. L'absence d'affiliation à un parti n'implique en aucun cas une absence d'opinion. Au contraire, l'engagement au sein du Parlement des jeunes repose précisément sur un intérêt marqué pour les questions politiques et sur la volonté de participer au débat public.

Enfin, le Conseil communal ne peut que rejeter le reproche relatif à l'utilisation des ressources communales. Les activités du Parlement des jeunes se déroulent très majoritairement au Val-de-Travers et au bénéfice de sa population, comme en atteste son rapport annuel. La publication en question, par ailleurs, n'a nécessité aucun financement spécifique.

Au vu de ces éléments, le Conseil communal considère que la démarche du Parlement des jeunes est non seulement légitime, mais pleinement conforme à sa mission. Elle témoigne d'un engagement réfléchi, d'une capacité d'analyse et d'une volonté de participation démocratique que nous devons encourager.

Sans vouloir adopter une posture d'adulte « ronchonchon », le Conseil communal estime qu'il est préférable de se réjouir de voir des jeunes s'impliquer de manière argumentée dans le débat public plutôt que de remettre en question leur légitimité à le faire. »

M. DREYER (PLR) n'est pas du tout satisfait, mais il fera avec. Pour sa part, cela veut dire qu'à chaque votation il pourra y avoir une intervention du Parlement des jeunes, puisque toute votation nous touche et les touche également.

14.2 Questions

14.2.1 Question du groupe POP à propos de la centrale solaire expérimentale posée entre les rails

Un premier bilan de l'installation des panneaux photovoltaïques entre les rails du train de Buttes a-t-il déjà été tiré et si oui, quel est-il ?

M. SIVIGNON (cc) répond comme suit : *« Ce projet est porté par une entreprise privée en collaboration avec transN et la commune n'a pas d'implication directe sur son exploitation. Le projet est en phase de test pour trois ans sur demande de l'Office fédéral des transports (OFT). Un bilan sera probablement communiqué à l'occasion de la fin de cette phase de test. »*

14.2.2 Question du groupe POP à propos des ambulances et du SMUR

Une information circule concernant le projet de centraliser le service d'ambulances et le SMUR au Val-de-Ruz. La population a-t-elle raison de s'en inquiéter ? Est-ce le pas suivant dans le démantèlement des prestations de santé dans notre région ?

M. SIMON-VERMOT (cc) répond ainsi : *« S'il est vrai que la rumeur d'une centralisation du SMUR court depuis quelques années, rien n'a été décidé au niveau du RHNe ou du Canton selon nos informations. Une telle décision devrait à minima être discutée au sein de la Commission des urgences préhospitalières (COMUP) et de la Direction des urgences préhospitalières (DIRUP) dans laquelle siège la Commune.*

Vu la distance qui nous sépare des hôpitaux de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds ou du centre du canton, un SMUR centralisé ne pourrait de toute façon pas remplir ses fonctions pour notre région.

Concernant les ambulances, nous rappelons que l'entreprise Ambulances des vallées neuchâteloises appartient aux communes de Val-de-Ruz et de Val-de-Travers et que les points de départ sont déterminés par la DIRUP selon plusieurs critères, dont le temps de déplacement et l'accessibilité.

Nous restons dans tous les cas très attentifs à l'évolution de ce dossier. »

14.2.3 Question du groupe POP à propos des bénéficiaires de l'assurance chômage

Le Conseil communal peut-il nous informer sur la situation actuelle des bénéficiaires de l'assurance chômage affectés par les retards de paiement de leurs indemnités à cause des défaillances du nouveau système informatique du SECO ? Quelles sont les mesures prises par nos autorités pour aider ces personnes à Val-de-Travers ?

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) répond ainsi : *« Notre service de l'action sociale a été sollicité pour collaborer rapidement avec les autres guichets sociaux régionaux et la Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage pour pallier aux difficultés que peuvent rencontrer certains bénéficiaires de l'assurance chômage à recevoir leurs indemnités. Grâce à cette mise en place rapide et la participation des communes en charge des guichets sociaux, les personnes concernées ont pu trouver une aide financière rapidement. »*

14.2.4 Question du groupe POP à propos des travaux de la Grand-Rue de Couvet

Une personne nous a informés que des travaux de nuit seraient prévus du 24 au 27 mars dans la Grand-Rue de Couvet. Il s'agirait de rouvrir la route pour y placer une conduite d'amenée d'eau oubliée lors des travaux. Le Conseil communal peut-il infirmer ou confirmer ces informations ?

En cas de confirmation, qui est responsable de cet oubli et qui en prendra la responsabilité financière ?

M. KLAUSER (cc) répond ainsi : « Dans le cadre des travaux d'infrastructures, le service de l'eau pose deux conduites traversant l'Areuse. Une conduite diam 200 pour de l'eau potable et une conduite diam 63 pour l'eau de fontaine.

TransN a reconstruit le passage à niveau « PN des Halles » situé au sud du pont en septembre 2024.

La commune a anticipé ses travaux et a profité des travaux TransN pour poser deux tubes vides (appelé fourreaux) sous le passage à niveau. Cela permet d'y introduire les conduites d'eau sans démolir le passage à niveau.

L'introduction de ces conduites dans le fourreau nécessite de s'approcher des lignes de contact et donc d'interrompre la circulation des trains ou de travailler entre 2 trains.

TransN interrompt la circulation des trains et le courant de la ligne de contact quatre nuits de suite entre le 24 et le 28 mars pour ses propres travaux (remise en place de ballast, etc).

Les travaux communaux viennent se greffer aux travaux transN, ce qui fait économiser les frais engendrés par une interruption des trains et de la ligne.

Les travaux seront restreints à une fouille de 7m au sud du passage à niveau, la mise en place des conduites et le remblayage.

Trois nuits sont prévues avec en réserve une 4^e nuit en cas d'imprévu.

Les travaux de nuit sont limités au minimum.

Il n'y a pas de travaux dans la Grand-Rue et il n'y a pas eu d'oubli de conduite. »

14.2.5 Question du groupe PS sur sa motion WC publics du 18 novembre 2024

Le groupe socialiste demande au Conseil communal où en est le traitement de la motion sur les toilettes publiques acceptée par le Conseil général le 18 novembre 2024 : quelles démarches concrètes ont été engagées et quel calendrier de mise en œuvre est prévu.

M^{me} FUCHS-ROTA (cc) répond ainsi : « La surcharge de travail a quelque peu retardé la réponse à cette motion, un rapport devrait vous être soumis pour la prochaine séance du Conseil général. »

14.2.6 Question du groupe PLR concernant la dénomination des rues

Dans le cadre des réflexions liées à la création ou à la dénomination de nouvelles rues sur le territoire communal, le Conseil communal envisage-t-il d'accorder une attention particulière à une meilleure représentation des figures féminines dans le choix des noms ? Par exemple, des personnalités locales ou historiques, telles que Sœur Odette, pourraient-elles être prises en considération à cet effet ?

M. SIVIGNON (cc) répond ainsi : « Cette réflexion est présente au Conseil communal depuis 2020 au minimum, lorsqu'un appel à idée public avait été lancé pour trouver un nom à la rue de l'Étincelante vers la gare de Fleurier. Depuis seuls deux nouveaux noms de rue ont dû être attribués, tous deux ayant logiquement été repris du nom du lieu-dit où la rue s'est créée. La première est la rue du Nessert à Couvet, nom qui dérive probablement du mot « essart » et qui décrit une zone défrichée temporairement à des fins agricoles. La deuxième est la côte Jean Grand sur les hauts de Travers.

En conclusion, si la réflexion est présente depuis 2020, une augmentation importante de la représentation des figures féminine dans les noms de rue s'inscrit dans le très long terme à moins de devoir débaptiser

des rues, avec les conséquences importantes que cela aurait pour tous ceux qui doivent ensuite procéder à d'innombrables changements d'adresse. »

14.2.7 Question du groupe PLR concernant le CAD des Bayards

Après la mise en service du CAD des Bayards, certains adhérents de la rue de la Combe ont eu pas mal de problèmes ; notamment un manque important de chaleur dans leurs maisons ainsi qu'un manque de chaleur de l'eau sanitaire, le tout accompagné d'une très grosse facture. Le Conseil communal peut nous informer de la situation actuelle ?

M. SIVIGNON (cc) répond en ces termes : *« Après vérification, la situation est la suivante :*

Sur 54 bâtiments raccordés, il a été nécessaire d'ajuster les réglages de débit sur seulement quatre bâtiments après la mise en service (7 % des bâtiments). Cette situation est normale dans le cadre des optimisations faites pour la bonne gestion du réseau de chaleur. En effet, à la mise en service, le débit d'entrée de chaque bâtiment est réglé au plus juste pour optimiser l'efficacité des échangeurs de chaleur et ainsi minimiser le coût de la chaleur pour les clients. Dans ces quatre cas, le débit initialement réglé s'est avéré être un tout petit peu trop bas, avec un déficit temporaire en fourniture de chaleur, qui a été corrigé avec un simple réglage.

Concernant la facturation, une seule remarque a été reçue par le service et la facture en question correspond exactement aux tarifs d'énergie annoncés avant les raccordements. La personne en question a été raccordée en juillet avec un premier décompte au 20 janvier et la remarque venait d'un problème d'interprétation de la facture qui ne portait pas sur une année complète et qui comportait les deux mois les plus froids de l'année. Nous rappelons que le prix moyen de chaleur est de 18.5 cts/kWh et reste très largement moins cher que de nombreux autres réseaux du canton et de Suisse et ce malgré le fait que le village est très étendu.

Nous rappelons pour finir que le service, le chef de dicastère et le Conseil communal restent à disposition en tout temps pour ce genre de question, sans devoir attendre la prochaine séance du Conseil général. »

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Il remercie l'Assemblée et lève la séance à 21h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Adrien Pagnier

Véronique Franzin

Motions en suspens :

- Motion du groupe socialiste *« Mise à disposition de la population des WC publics dans tous les villages de la commune »*, acceptée par le CG lors de la séance du 18 novembre 2024

- Motion du groupe PLR « *Recensement des mandats externes pour une gestion budgétaire optimisée* », acceptée par le CG lors de la séance du 19 mai 2025
- Motion du groupe PLR « *Stationnement sur le territoire de Val-de-Travers* », acceptée par le CG lors de la séance du 19 mai 2025
- Motion du groupe socialiste « *Création d'îlots de fraîcheur pour les bâtiments des crèches, pré et parascolaires ainsi que les écoles* », acceptée par le CG lors de la séance du 29 septembre 2025